



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite) :	
Discours de M. Ahmed (Pakistan)	105
Discours de M. Sorsa (Finlande)	108
Discours de M. Andersen (Danemark)	111
Discours de M. Maori Kiki (Papouasie-Nouvelle-Guinée) .	114
Discours de M. Jiménez (République Dominicaine)	116
Discours de M. Caglayangil (Turquie)	121
Discours de M. Obenga (Congo)	126

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

En l'absence du Président, M. Kosaka (Japon), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

Discussion générale

1. M. AHMED (Pakistan) [interprétation de l'anglais] : J'aimerais m'associer aux distingués orateurs qui m'ont précédé pour présenter à M. Amerasinghe les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. C'est la reconnaissance opportune non seulement de sa haute compétence dans cet organe mondial, mais également de l'estime dans laquelle est tenu son pays.

2. Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour féliciter le prédécesseur de M. Amerasinghe, M. Gaston Thorn, pour la façon magistrale et réussie dont il a exercé son mandat de Président à la dernière session de l'Assemblée générale.

3. Ma délégation voudrait aussi féliciter M. Kurt Waldheim pour la diligence et la compétence dont il a fait preuve dans l'exercice des responsabilités qui reviennent à ses hautes fonctions. Les Nations Unies sont appelées à jouer un rôle toujours plus important dans les affaires mondiales. L'Organisation a beaucoup à gagner des conseils avisés et de l'expérience de M. Waldheim.

4. Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir parmi nous la délégation de la République des Seychelles. Mon gouvernement espère pouvoir nouer des relations très cordiales avec le peuple et le gouvernement de cet amical voisin de l'océan Indien.

5. Nous avons assisté au cours de ces trois dernières décennies au démantèlement des empires coloniaux et au triomphe de la lutte vaillante et indomptable des peuples

résolus à se libérer. Cependant, les quelques derniers vestiges de la domination étrangère survivent avec ténacité au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud.

6. Aujourd'hui, le grand continent africain espère fébrilement en la promesse d'une émancipation totale. Le peuple pakistanais a appris par sa propre expérience que les exigences de ceux qui veulent bénéficier du droit à l'autodétermination des peuples ne sauraient être contenues indéfiniment par la force ou par des manœuvres politiques. La lutte légitime du peuple africain au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud, peuple uni et décidé à obtenir son droit à la liberté, à la dignité humaine, doit nécessairement triompher en dernier ressort.

7. Des nouvelles récentes d'Afrique australe nous portent à penser qu'un changement radical est peut-être en vue. Le Pakistan a toujours défendu le droit des peuples d'Afrique australe à être maîtres chez eux. Il nous suffit de regarder la Rhodésie pour nous rendre compte à quel point sont mal fondées les craintes de ceux qui redoutent que le transfert du pouvoir aux peuples du Zimbabwe ne conduise au chaos et aux épanchements de sang. Bien au contraire, c'est l'aveuglement avec lequel les fanatiques des régimes minoritaires s'efforcent de s'accrocher au pouvoir et à leurs privilèges spéciaux qui risque d'apporter le conflit en Afrique australe. Plus le pouvoir de ces régimes reconnaîtra rapidement ces réalités et mieux cela vaudra pour tous les peuples, quelles que soient leur race ou leur couleur, qui appellent l'Afrique du Sud leur patrie.

8. Il serait vain que je commente le fond des propositions du régime Smith qui sont actuellement discutées à l'occasion de l'avenir du Zimbabwe. La déclaration qui a été faite il y a deux jours à Lusaka par les présidents des cinq Etats africains qui sont en première ligne du combat à propos de ces propositions montre clairement dans quelle direction se situe la voie vers la paix. Je voudrais, quant à moi, formuler, au nom de mon pays, l'espoir que les efforts de paix qui sont engagés, qui ont suscité de grands espoirs, ne tourneront pas court cette fois encore, car, les conséquences d'un échec seraient graves pour l'Afrique et pour le reste du monde.

9. Et ce que j'ai dit du Zimbabwe vaut encore plus pour la Namibie, territoire que détient l'Afrique du Sud sans autorité légitime, au mépris des décisions du Conseil de sécurité et de la Cour internationale de Justice. Il convient de mettre en oeuvre la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité dans le courant de cette année, par laquelle ont été demandées des élections libres sous le contrôle et la surveillance des Nations Unies, afin de décider du statut de la Namibie. Quant aux prétendus arrangements constitutionnels annoncés le mois dernier à Windhoek par le régime de Pretoria, ils font complètement

fi de la nécessité de tenir ce type d'élections, vu que l'Afrique du Sud refuse d'abandonner le contrôle illégitime qu'elle impose à ce territoire.

10. Nous prions instamment le régime sud-africain de tenir compte aussi de la nature réelle des troubles que connaît son propre territoire et d'abandonner sa politique de répression, de mettre un terme aux épanchements absurdes de sang et aux arrestations des populations noires, d'abandonner la politique abominable d'*apartheid* et de domination raciale.

11. Je vais maintenant parler de ma propre région. Je suis heureux de pouvoir confirmer ce qu'avait déclaré le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation pour l'année 1976, à savoir : "La situation d'ensemble en Asie méridionale commence à paraître plus encourageante, et il semble que la compréhension mutuelle et l'esprit de coopération font leur apparition." [A/31/1/Add.1, sect. III.] Il y a eu une amélioration remarquable dans nos relations avec le Bangladesh. La normalisation des relations avec l'Inde se poursuit régulièrement et toutes les communications aériennes, terrestres, maritimes entre nos pays ont été rétablies. Le commerce, après 10 ans, a repris et, après une interruption de quatre années, des envoyés diplomatiques des deux pays ont pris poste dans leur capitale respective.

12. En bref, toutes les mesures, sauf une prévue dans l'Accord de Simla du 2 juillet 1972, pour normaliser les relations des deux pays, ont été prises. Celle qu'il reste à prendre en vertu de l'Accord est d'aboutir à un accord final sur le différend relatif à l'état de Jammu-et-Cachemire. Pour citer le Secrétaire général, une fois de plus, je dirai que, "pour peu que l'on sache mettre à profit ce climat favorable pour trouver des solutions mutuellement satisfaisantes" aux problèmes demeurés en suspens "il est permis d'espérer que la région va connaître une ère nouvelle et plus heureuse" [*ibid.*].

13. Nous espérons donc que ce différend sera examiné en temps voulu et résolu en temps opportun, conformément au droit à l'autodétermination qui est celui du peuple du Cachemire, tel qu'il est reconnu par le Conseil de sécurité dans ses résolutions unanimement adoptées en 1948 et 1949. Ce droit a été à maintes reprises réaffirmé par l'ex Premier Ministre de l'Inde, M. Nehru, pendant plusieurs années. Ces résolutions du Conseil de sécurité et les engagements de l'Inde, pour le moment, n'ont pas été appliqués.

14. Par l'Accord de Simla, tant l'Inde que le Pakistan ont décidé d'oeuvrer à la promotion de relations harmonieuses et amicales entre les deux pays et à l'instauration d'une paix durable dans ce continent. De toute évidence, cet objectif ne sera pas atteint tant que le différend mentionné demeurera irrésolu.

15. Je suis heureux de dire qu'il y a eu une évolution prometteuse de nos relations avec notre autre voisin, l'Afghanistan, à la suite d'échanges de visites entre le Premier Ministre Zulficar Ali Bhutto et le Président Mohammad Daoud. Les conversations entre les deux dirigeants ont été à la fois amicales et constructives. Tous deux sont d'accord pour qu'un règlement définitif des

différends qui existent entre leurs deux pays intervienne sur la base des principes de la coexistence pacifique, qui comprend le respect mutuel de l'intégrité territoriale et de l'indépendance nationale ainsi que la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Il y a lieu d'espérer qu'un tel règlement interviendrait dans un proche avenir, contribuant de la sorte de façon sensible au bien-être des deux peuples et au progrès et à la stabilité dans la région dans son ensemble.

16. Au Moyen-Orient, le conflit arabo-israélien est toujours dans une impasse. Le retrait limité des Israéliens du Sinaï en 1975, qui aurait dû être une étape vers un règlement général, acquiert l'apparence d'un *statu quo*, et l'espoir d'un éventuel règlement final qu'il avait suscité est en train de s'éteindre. Nous sommes convaincus qu'une paix durable ne saurait être réinstituée dans la région du Moyen-Orient que lorsque Israël se sera retiré de tous les territoires arabes occupés en 1967, y compris la Ville Sainte de Jérusalem, et que les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien auront été rétablis. Toute solution visant à rétablir une paix durable sur cette terre tourmentée déchirée par la guerre, qui n'envisagerait pas ces deux conditions, est vouée à l'échec.

17. Le tragique chaos qui règne au Liban est un signe précurseur inquiétant de ce qui menace la région dans son ensemble si l'on ne parvient pas dans un proche avenir à un juste règlement du conflit arabo-israélien. Car il ne fait aucun doute que le conflit au Liban trouve ses racines dans le problème palestinien toujours sans solution et l'ensemble du conflit arabo-israélien.

18. Dans le domaine du désarmement, les progrès ont été insignifiants, sinon nuls. En fait, alors que les négociations sur le désarmement se poursuivent, les dépenses consacrées aux armements augmentent d'année en année. L'interdiction complète des essais — objectif essentiel des négociations de désarmement — demeure aléatoire. Non seulement les essais nucléaires se poursuivent, mais des armes nucléaires toujours plus destructrices sont mises au point. Nous pensons qu'à moins que tous les essais nucléaires, qu'ils soient à la surface de la terre ou sous terre, soient interdits, la course aux armements nucléaires se poursuivra et tous les efforts visant au désarmement nucléaire demeureront vains. La sinistre menace de l'holocauste nucléaire planera sur le monde tant que les puissances nucléaires continueront à mettre au point des armes nucléaires nouvelles et refuseront de détruire tous les stocks existants.

19. Dans un tel contexte, nous pensons que le moment est venu de s'attaquer d'urgence à la question de la sécurité des Etats non nucléaires face à une attaque ou à une menace d'attaque nucléaire. A notre sens, seules des mesures vraisemblables et efficaces garantiraient la sécurité des Etats non nucléaires face à cette menace et décourageraient positivement toute prolifération nucléaire. A cet égard, nous avons demandé instamment que les Etats nucléaires s'engagent à ne pas utiliser d'armes nucléaires, ni à menacer d'en faire usage, contre des Etats non nucléaires qui ne sont pas protégés par un traité les garantissant contre une puissance nucléaire. Malheureusement, cette demande a été ignorée jusqu'ici.

20. Dans le même contexte, nous avons également insisté pour que les Etats non nucléaires, agissant en légitime

défense, adoptent des mesures de sécurité régionale tel l'établissement de zones dénucléarisées. En particulier, nous avons préconisé la création de telles zones en Asie du Sud. A la vingt-neuvième session, et l'année dernière encore, à la demande du Pakistan, l'Assemblée générale a adopté des résolutions [résolutions 3265 (XXIX) et 3476 (XXX)] appelant des consultations à ce sujet. La création d'une zone dénucléarisée en Asie du Sud aiderait, pensons-nous, à faire naître un climat de sécurité et de paix parmi les Etats de cette région. Il est regrettable qu'aucun progrès n'ait été fait jusqu'ici dans la mise en oeuvre de cette résolution. Nous espérons que cette question sera examinée à nouveau au cours de la présente session.

21. Et maintenant, j'en arrive à la question la plus vitale de notre temps, à savoir la grave disparité économique entre les pays industrialisés et les pays en développement; et le désarroi économique qui prévaut de part et d'autre. Qui plus est, cette disparité ne fait que s'élargir. On a estimé qu'au cours des cinq prochaines années le revenu *per capita* dans les pays en développement pourrait augmenter de 10 dollars au maximum, alors que, pour la même période, le revenu d'un citoyen moyen dans les pays développés augmentera de 900 dollars. En d'autres termes, les riches continuent de s'enrichir et les pauvres semblent condamnés à demeurer dangereusement pauvres.

22. C'est là un état de choses extrêmement inquiétant, qui ne saurait être attribué simplement à une inaptitude inhérente à la situation géographique de certains pays, leurs capacités respectives ou leurs ressources. En fait, il est surtout l'oeuvre de l'homme.

23. Il est devenu évident et même largement reconnu que certaines modifications fondamentales sont nécessaires dans l'ordre économique existant, qui est fortement pondéré en faveur des pays industrialisés au détriment des pays en développement. A moins que ces modifications ne soient apportées et que les échanges économiques entre les pays développés et les pays en développement ne soient établis sur une base équitable, il est à craindre que les pays en développement ne puissent jamais avoir loyalement une chance de relever le niveau de vie de leurs masses frappées de misère.

24. Comme on l'a dit dans un article à ce sujet, qui a été diffusé au titre de document officiel de l'Assemblée générale, le premier ministre, M. Buttho, voyait ainsi la situation :

"C'est avec joie que nous acceptons de peiner pour améliorer le sort des masses. Nous acceptons de nous priver du confort dans l'immédiat. Nous ne pouvons toutefois accepter d'être privés des fruits de notre sacrifice à cause d'institutions et de pratiques qui par leurs structures oeuvrent contre nous. Le labeur de nos masses est constamment dévalué par l'inégalité des relations économiques existant entre nous et les pays plus riches." [Voir A/31/208, annexe, sect. III.]

Et le Premier Ministre poursuit en affirmant que cet environnement économique extérieur intimement associé aux faiblesses collectives des pays en développement est tel que le courant économique général agit comme un frein puissant sur les pays en développement qui essaient de se réaliser. Cette situation, conclut-il, est intolérable.

25. A moins que l'on ne corrige ce caractère des institutions commerciales et financières fondamentalement favorable aux forts et aux riches et à moins que les pays en développement ne s'unissent pour faire contrepoids à l'énorme puissance économique des pays riches, le fossé entre les pauvres et les riches continuera de se creuser, étant donné que, selon le Premier Ministre lui-même, une caractéristique essentielle de l'ordre économique international actuel est que "les riches doivent continuer à s'approprier une part prépondérante des richesses du monde" [*ibid.*, sect. II].

26. Les efforts internationaux visant à combler ce fossé qui va s'élargissant entre les pays en développement et les pays développés n'ont pas porté de fruit jusqu'à présent. La proposition de créer un nouvel ordre économique international, lancée à la sixième session extraordinaire, n'est restée qu'un concept sans effets pratiques. Le consensus auquel on a abouti à ce sujet à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolution 3362 (S-VII)], et qui avait été acclamé à l'époque comme un tournant, a maintenant été quasiment oublié. Le dialogue Nord-Sud, amorcé à Paris en décembre dernier et sur lequel on avait fondé tant d'espairs, après neuf mois d'efforts, n'a pas beaucoup dépassé le débat de procédure ou de simples analyses de la situation. La quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], tenue à Nairobi, a abouti à des compromis de dernière minute de caractère plus ou moins formel dont la valeur même a été quasiment annulée par les réserves que les puissances industrielles y ont apportées.

27. Mon pays est néanmoins convaincu qu'une solution aux problèmes internationaux, y compris au problème de la misère des masses et du sous-développement, doit être recherchée par la négociation et par un dialogue constructif. Nous avons toujours donné la primauté au pragmatisme et non à la doctrine. Nous ne cherchons pas à obtenir des compensateurs pour les erreurs passées et nous ne voulons pas non plus fermer les yeux sur la réalité présente. Cependant, nous ne saurions permettre que la nécessité de parvenir à un consensus soit prétexte à l'inaction. Nous ne croyons pas que la situation actuelle reflète une réalité immuable. Nous reconnaissons la nécessité du changement par l'évolution, mais, en pratique, ce que nous constatons ce n'est pas une évolution, mais l'inertie, voire la régression.

28. En conséquence, le Premier Ministre, M. Buttho, a proposé que les pays en développement du tiers monde se rencontrent en une réunion au sommet pour traiter de cette question cruciale. Cette proposition a été étudiée de façon approfondie à la dernière réunion du Groupe des Soixante-Trois à Mexico. Il y a alors été décidé que cette proposition importante devrait être réexaminée par les gouvernements du Groupe des Soixante-Dix-Sept. A notre sens, seule la volonté combinée des peuples du tiers monde exprimée au niveau le plus élevé peut avoir suffisamment d'impact sur le monde développé pour lui faire comprendre l'impérieuse nécessité d'un changement dans l'ordre économique actuel capable d'assurer la justice aux pays en développement. Ces changements sont indispensables dans l'intérêt de la paix, du progrès et de la tranquillité. Ceux qui voient loin ne manqueront pas de reconnaître qu'à long terme tant les pays développés que les pays en développement ne peuvent que tirer avantage de telles mesures.

29. L'histoire de l'humanité est une histoire de transformation et d'évolution. Même pendant les périodes de calme apparent, les forces de changement, les courants de remaniement restent à l'oeuvre de façon latente. Parfois, par contre, le processus de changement s'accélère et prend des formes révolutionnaires et violentes. Notre siècle en est un exemple.

30. Pour la plus grande partie de l'humanité, le siècle passé fut une période de soumission et de stagnation. Au cours des 25 dernières années, ce qui était considéré comme naturel a changé. Le soleil s'est finalement couché sur les empires coloniaux. La lutte d'aujourd'hui consiste à donner une forme concrète à l'indépendance, non seulement l'indépendance politique, mais l'indépendance économique aussi. Il faut que l'interdépendance devienne une réalité, non pas un euphémisme dont le seul but est de perpétuer la dépendance des pauvres et des faibles par rapport aux riches et aux puissants.

31. Selon les époques, ce sont différentes nations et différents peuples qui ont eu à amorcer le mouvement de l'histoire. Aujourd'hui, la responsabilité en incombe au tiers monde. En poursuivant l'objectif de l'émancipation, les peuples du tiers monde s'acquittent aussi d'un autre devoir historique : conférer un caractère juste et équitable aux relations internationales dont l'absence explique en grande partie que tant de pages de l'histoire aient été remplies de conflits, d'oppression et de misère. Si la raison et la bonne volonté prévalent de part et d'autre, on ne peut douter du succès ultime d'une lutte commune.

32. M. SORSA (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, nous sommes très heureux de vous voir présider cette séance. Mais, par votre truchement, c'est également au Président de l'Assemblée que nous voudrions transmettre les félicitations de notre gouvernement pour son élection à la présidence de la session de l'Assemblée. Nous reconnaissons en lui le représentant compétent et expérimenté de l'Asie et d'une nation qui a récemment accueilli la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Colombo. C'est là l'un des événements internationaux majeurs qui a précédé la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que, sous sa direction, l'Assemblée générale s'acquittera de ses responsabilités d'une façon efficace.

33. Nous sommes ici réunis à une époque qui nous paraît pleine de défis, ainsi que de promesses. Il est vrai qu'il n'y a pas à ce jour dans le monde de guerre majeure. Ce fait, en soi, est déjà de la plus haute importance. Notre monde toutefois demeure menacé par des situations conflictuelles graves. Si elles ne sont pas contenues, elles pourraient bien aboutir à de véritables conflits armés aux répercussions internationales désastreuses. Qui plus est, les injustices inhérentes à l'ordre économique et social mondial existant contiennent en germe des conflits futurs. Par conséquent, ces injustices doivent, elles aussi, être éliminées par la conciliation et la coopération. De l'avis de mon gouvernement, le problème fondamental, tant dans la sphère nationale qu'internationale, est de savoir comment réaliser les changements nécessaires de façon pacifique et ordonnée. Ce que l'on attend en effet de nous aujourd'hui, c'est un changement constructif. Les Nations Unies nous offrent

l'outil indispensable pour faire face à ce problème difficile. Ce problème ne saurait être résolu qu'avec une participation aussi universelle que possible des nations de ce monde toujours plus interdépendant. La Finlande souhaite la bienvenue à la République des Seychelles, nouveau Membre des Nations Unies. Nous espérons aussi que la République populaire d'Angola ainsi que la République socialiste du Viet Nam seront admises au sein de l'Organisation.

34. Le processus de décolonisation est l'un des véritables grands changements suscités par les Nations Unies. Son achèvement n'est plus très loin. Cependant, la situation qui prévaut encore en Afrique australe ne manque pas de nous inquiéter profondément. Les ministres des affaires étrangères des cinq pays nordiques lors de leur récente réunion ont longuement discuté de la situation en Afrique australe. A cette réunion, nous sommes convenus d'arrêter une série de directives concernant notre politique sur ces problèmes. Evidemment, le monde entier a les yeux braqués sur cette région où les derniers bastions de l'ère coloniale résistent encore aux coups, aux exigences légitimes des peuples opprimés. Le vent du changement en Afrique souffle à nouveau en tempête. La question importante pour tous à l'heure actuelle est de savoir si ce changement pourra se faire pacifiquement ou s'il ne sera acquis que par le sang et la violence.

35. Nous persistons à espérer sincèrement que la minorité blanche de la Rhodésie du Sud prêtera l'oreille aux appels du peuple africain et de la communauté internationale afin que le pouvoir majoritaire soit établi au Zimbabwe. La population blanche de Rhodésie doit reconnaître ce qui est inévitable et s'engager rapidement vers une solution pacifique négociée conduisant à un Zimbabwe indépendant. Entre-temps, tous les pays Membres des Nations Unies doivent appliquer strictement les sanctions adoptées par le Conseil de sécurité.

36. L'Afrique du Sud continue d'occuper illégalement la Namibie. La communauté internationale et les Nations Unies plus particulièrement ont assumé une responsabilité particulière dans l'effort de conquête de l'autodétermination et de l'indépendance pour la Namibie. Le régime sud-africain doit entendre les exigences du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, qui demandent que l'Afrique du Sud se retire immédiatement de la Namibie et que des élections libres sous la surveillance des Nations Unies y soient tenues. Les propositions de la prétendue Conférence constitutionnelle de Windhoek — selon les termes mêmes du Conseil des Nations Unies pour la Namibie — ont été loin de répondre aux exigences d'une véritable autodétermination et d'une indépendance telle que la conçoit l'Organisation des Nations Unies. Ne pas appliquer les décisions du Conseil de sécurité serait une grave erreur.

37. L'Afrique du Sud elle-même connaît chez elle une discrimination institutionnalisée vis-à-vis de la majorité noire puisqu'elle pratique une politique d'*apartheid* qui a causé de multiples souffrances et déclenché une résistance tenace à Soweto et dans d'autres localités. Le Gouvernement finlandais doit exprimer sa désapprobation la plus vigoureuse et dire à quel point il abhorre la violence et la brutalité manifestées par les autorités de l'Afrique du Sud. Les Nations Unies se doivent de renforcer leur politique de

sanction contre le Gouvernement de l'Afrique du Sud. Comme mesure immédiate de la communauté internationale, mon gouvernement souhaiterait qu'une décision soit prise par le Conseil de sécurité au sujet d'un embargo obligatoire des armes à l'égard de l'Afrique du Sud comme l'avaient proposé les ministres des affaires étrangères nordiques. La Finlande, pour sa part, depuis de longues années déjà, a cessé toute exportation d'armes vers l'Afrique du Sud.

M. Boyd (Panama), vice-président, prend la présidence.

38. La participation active des membres permanents du Conseil de sécurité et des pays africains est, à notre avis, d'une importance décisive dans la recherche de solutions justes et durables au problème de l'Afrique du Sud. Nous applaudissons donc aux initiatives prises récemment et nous espérons qu'on leur donnera une suite et qu'elles conduiront à des résultats.

39. Le processus de recherche de paix au Moyen-Orient et à Chypre est actuellement bloqué malgré les efforts importants réalisés au niveau bilatéral et multilatéral pour aboutir à des solutions négociées. Nous espérons sincèrement que les parties, dans un cas comme dans l'autre, reprendront leurs efforts et progresseront vers une solution pacifique sur la base des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité. Le Gouvernement finlandais a suivi avec une grande inquiétude et une profonde affliction, les longues souffrances humaines endurées au Moyen-Orient et à Chypre. Nous espérons ardemment qu'alors que l'on recherche les solutions pacifiques, les parties intéressées respecteront et faciliteront les efforts d'aide humanitaire entrepris en faveur des populations civiles en détresse.

40. Cherchant lui-même une solution pacifique, mon gouvernement continue de donner son plein appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient et à Chypre. A cet égard, je voudrais appeler votre attention sur un aspect important des activités de maintien de la paix des Nations Unies, à savoir leur mode de financement. Le budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre connaît un déficit croissant qui préoccupe grandement mon gouvernement, qui fournit des troupes aux forces de paix. Ceux qui fournissent des troupes ont depuis trop longtemps financé une part disproportionnée des dépenses en cause et doivent en plus envisager d'assumer des charges croissantes de contributions si celles de certains gouvernements ne sont pas encore payées ni augmentées. Etant donné qu'il appartient à l'ensemble des Membres des Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité internationales, nous estimons que tous les Etats Membres ont l'obligation de participer au financement des opérations de maintien de la paix décidées par les Nations Unies.

41. Un autre problème central relatif au maintien de la paix est le manque de progrès enregistré dans les négociations politiques que j'ai mentionnées plus haut. Les parties devraient tirer parti au maximum des conditions créées par le maintien de la paix pour la réalisation de la paix. Faute de quoi ces impasses auxquelles on a abouti, si elles se prolongent trop longtemps, risquent non seulement de remplir d'amertume ceux qui fournissent les troupes, mais également de nuire à l'objectif général des opérations de

maintien de la paix. Je pense, par conséquent, que la communauté internationale devrait accorder une haute priorité au renforcement de l'efficacité des mécanismes de paix.

42. En tant que représentant de la Finlande, pays hôte de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, il est de mon devoir de dire quelques mots de l'évolution de la situation un peu plus d'un an après la signature de l'Acte final de la Conférence. On a exprimé certaines réserves quant à l'importance de l'Acte final et l'on peut encore entendre des voix sceptiques s'élever, mais je pense que l'on peut dire en toute justice que le bilan est positif dans l'ensemble.

43. Ainsi, l'Acte final d'Helsinki serait une codification politique des règles de conduite entre Etats participants. Certaines formes nouvelles de coopération politique, économique et humanitaire ont vu le jour. L'esprit de l'Acte final d'Helsinki reflète parfaitement et, je dirai même, est conforme aux principes et objectifs des Nations Unies. Cela souligne le caractère de non isolement de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Dans l'ensemble, l'application des dispositions de ce document est en bonne voie et, en toute bonne foi, les gouvernements ont ainsi fait preuve d'un grand esprit de responsabilité. La coopération politique, économique et sociale au niveau régional ne peut que renforcer la détente globale et le dialogue, qui sont le souci principal de notre organisation mondiale.

44. La Finlande attache une grande importance à la réunion complémentaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui doit se tenir à Belgrade en juin prochain, et fera de son mieux pour contribuer à son succès. Je suis heureux de mentionner à cet égard le rôle important joué par la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies dans l'application de l'Acte final, ouvrant ainsi la voie à cette conférence qui fait suite à celle d'Helsinki. Nous espérons que la Conférence de Belgrade jouera le rôle important qui lui revient pour promouvoir la compréhension internationale et la coopération au niveau régional, dont les bienfaits s'étendraient à des entreprises de nature globale.

45. Mon gouvernement, depuis longtemps, estime que le désarmement fait partie intégrante de la détente et que des progrès véritables dans le contrôle des armements et les négociations sur le désarmement constituent un facteur essentiel contribuant au processus continu de détente des relations internationales. A notre sens, on se serait raisonnablement attendu à ce que les progrès impressionnants réalisés à cet égard, surtout sur le continent européen, se traduisent par des résultats tangibles dans le domaine du désarmement. Mais, à notre grand regret, il n'en a rien été, du moins pour ce qui est des deux négociations les plus cruciales : celles de SALT [*Pour parler sur la limitation des armes stratégiques*] et celles de Vienne. Tout en disant cela, j'ajouterai que mon gouvernement est parfaitement conscient de la complexité des questions en jeu et des efforts persistants consacrés à leur solution ainsi que de la valeur intrinsèque des négociations dans le contexte de la diminution des tensions.

46. Cela étant, il est encourageant de noter qu'après une pause de quatre années la Conférence du Comité du

désarmement, principal organe de négociations de désarmement multilatéral, est enfin parvenue à soumettre à l'Assemblée générale un projet de nouvel accord de contrôle d'armement multilatéral. Le projet de convention sur l'interdiction de l'utilisation, à des fins militaires ou à d'autres fins hostiles, de techniques de modification de l'environnement [A/31/27, annexe I], quoique de portée limitée, a néanmoins le mérite de mettre hors-la-loi l'utilisation d'une arme potentielle de destruction massive qui aurait des conséquences incalculables. En tant que tel, il mérite, de l'avis du Gouvernement finlandais, d'être entériné par la présente Assemblée générale. Outre sa valeur en tant que mesure de limitation d'armements, ce projet a aussi pour effet de raviver l'élan des négociations et de la recherche d'accords alors que la communauté internationale, depuis longtemps, attend une telle initiative de l'instance la plus ancienne et la plus expérimentée en matière de négociations multilatérales dans le domaine du désarmement.

47. Mon gouvernement aura l'occasion de faire connaître plus longuement ses vues sur les diverses questions du désarmement au cours du débat sur le désarmement en Première Commission, mais j'espère qu'il me sera permis de dire quelques mots, de cette tribune, pour illustrer les efforts que le Gouvernement finlandais consacre à la tâche commune des Nations Unies. Etant donné que nous sommes conscients du lien organique qui existe entre la détente politique et le désarmement, le Gouvernement finlandais tente, depuis quelques années déjà, d'accroître de façon concrète sa contribution aux efforts du désarmement, tant sous forme de fonds que sous forme d'effectifs. Evidemment, nos ressources demeurent limitées et nous avons donc concentré nos efforts sur quelques projets sélectionnés relatifs au contrôle des armes chimiques, à l'étude des zones dépourvues d'armes nucléaires et au renforcement des mesures de sauvegarde contre les armes nucléaires dans le contexte du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe]. La réaction à nos initiatives a été, jusqu'à présent, des plus satisfaisantes et cela ne peut que nous encourager à poursuivre les objectifs que ces efforts sont censés atteindre.

48. Monsieur le Président, dans ce monde changeant, mais plus juste, pour lequel nous œuvrons, le respect des droits de l'homme acquiert une importance particulière. Nous ne sommes que trop douloureusement conscients des violations des droits de l'homme que l'on nous signale sans arrêt. Mon gouvernement tient à donner son plein appui aux Nations Unies dans leurs efforts de lutte pour s'opposer aux affronts à la dignité humaine. La large assiette de ce travail est définie par la Charte et les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme qui sont maintenant entrés en vigueur. Nous espérons que les Pactes relatifs aux droits de l'homme démontreront leur efficacité dans notre lutte commune pour les droits de l'homme et la dignité humaine. Ils ne pourront le faire que s'ils sont ratifiés par le plus grand nombre des Etats Membres.

49. Il est de plus en plus évident que nous sommes au centre de profonds changements de l'économie mondiale. Nos objectifs ont été fermement définis par des décisions des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, à savoir une révision et un réajustement de la totalité du système économique qui a pris forme

depuis l'industrialisation, c'est-à-dire qui a été amorcé il y a plus de 200 ans. Bien que les résultats concrets, à ce jour, demeurent relativement modestes, le système des Nations Unies s'est néanmoins lancé dans cette tâche avec la volonté d'aboutir à des solutions viables, fondées sur une négociation entre égaux plutôt que sur des décisions unilatérales.

50. Au cours des 12 ou 18 mois à venir, le concept de solutions négociées aux grands problèmes économiques internationaux sera à nouveau mis à l'épreuve. Je veux parler, avant tout, de la série de négociations sur les produits de base qui est sur le point de commencer sous les auspices de la CNUCED, et aussi de la Conférence destinée à créer un fonds commun pour le financement des stocks régulateurs.

51. La Finlande a donné son appui à l'idée d'un programme intégré sur les produits de base et au concept d'un fonds commun dès la quatrième session de la CNUCED. Nous attendons avec intérêt le moment où les discussions sur les relations économiques internationales et le développement pourront enfin quitter le terrain des généralités pour passer aux questions spécifiques. Pour importants que soient les problèmes des produits de base dans ce contexte, la question du fardeau de la dette pour les pays en développement est tout aussi importante, elle est prioritaire et mérite que l'on s'en occupe de façon urgente pour tenter d'aboutir à une solution satisfaisante.

52. La récente cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à Colombo, à laquelle mon gouvernement a eu l'honneur d'assister en tant qu'invité, a été un pas important dans les discussions qui se poursuivent au sujet de la coopération internationale en vue du développement économique. La Finlande, de façon répétée, a donné son appui au concept d'autonomie collective qui a été fermement entériné au cours des délibérations économiques de la Conférence de Colombo. La coopération entre pays en développement dans le domaine économique mérite l'appui de la totalité de la communauté internationale. Mon gouvernement voit une telle coopération comme un élément complémentaire d'un futur ordre économique international plutôt que comme une solution de remplacement à un ensemble véritablement mondial de solutions fondées sur le principe de l'interdépendance de toutes les nations. Nous applaudissons aussi à la volonté manifestée à Colombo de poursuivre les négociations entre Nord et Sud.

53. Mon gouvernement a aussi suivi avec intérêt les négociations de la Conférence sur la coopération économique internationale, à Paris. Malgré les difficultés sur lesquelles a achoppé la Conférence de Paris, mon gouvernement espère que ces négociations vont reprendre un nouvel élan et contribuer ainsi au travail entrepris au sein du système des Nations Unies. Il serait certainement de l'intérêt de tous les Etats que des progrès substantiels soient réalisés au cours des travaux de cette conférence. Mais, il est évident qu'en dernière analyse seules les Nations Unies sont en mesure de donner aux résultats de cette conférence la validité globale dont ils ont besoin pour être traduits en actes.

54. Dans son introduction au rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général souligne la nécessité

de restructurer les secteurs économiques et sociaux du système des Nations Unies [voir A/31/1/Add.1, sect. X]. Mon gouvernement partage cette préoccupation. Il est inconcevable, à notre sens, que les changements de l'économie mondiale dont nous sommes témoins puissent avoir lieu sans la participation active et sans direction vigoureuse de la part de la seule Organisation où les principes de l'universalité et de l'égalité des Etats sont respectés. Par conséquent, les Nations Unies doivent être prêtes, structurellement parlant, à répondre à ce défi.

55. Allant maintenant au-delà de la période critique qui nous attend, nous trouvons particulièrement intéressante la suggestion de commencer les préparatifs de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement et de la consacrer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. L'actuelle Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] a servi utilement la communauté internationale et les principes qu'elle contient demeurent valables. En particulier, ils tiennent compte comme il se doit de la nécessité d'établir un équilibre entre le développement social et le développement économique. Outre le renforcement et l'élaboration du concept d'un nouvel ordre économique international, la nouvelle stratégie doit refléter des idées importantes mises au point après l'adoption de la présente Stratégie au cours d'une série de conférences socio-économiques globales qui se sont tenues ou qui vont se tenir au cours de la présente décennie. Les résultats de ces conférences doivent être intégrés en un ensemble unique qui pourrait être un facteur essentiel pour aborder les problèmes des années 80. De la sorte, nous réaliserions cette approche intégrée des problèmes de développement que la Finlande a toujours considérés être de la plus haute importance. Ce n'est qu'en nous penchant tant sur les questions sociales qu'économiques que nous parviendrons à atteindre notre but final, c'est-à-dire un véritable développement, une justice sociale et le progrès fondés non sur la confrontation, mais sur la coopération.

56. M. ANDERSEN (Danemark) [interprétation de l'anglais] : Je voudrais tout d'abord, par votre entremise, adresser mes félicitations au Président, l'ambassadeur Amerasinghe, à l'occasion de son élection à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Au nom de la délégation danoise je tiens à vous assurer que nous sommes convaincus de le voir présider nos délibérations avec efficacité et impartialité. Nous ferons de notre mieux pour contribuer à ce que la session se déroule dans une atmosphère réaliste et constructive. Nous ne devons ménager aucun effort pour éviter des affrontements qui pourraient amener à douter des possibilités et des objectifs des Nations Unies.

57. Nous saluons l'entrée de la République des Seychelles au sein de la famille des Nations Unies et nous attendons beaucoup de notre collaboration avec ce cent quarante-cinquième Etat Membre. Son admission dans notre famille nous fait avancer d'un nouveau pas vers la réalisation de l'objectif important qu'est la représentation de tous les peuples du monde au sein de l'Organisation.

58. De l'avis du Gouvernement danois, tous les Etats devraient être habilités à entrer aux Nations Unies et à y

demeurer conformément aux dispositions de la Charte. Nous sommes donc favorables à l'admission tant de la République populaire d'Angola que de la République socialiste du Viet Nam. J'ajouterais que, si la République de Corée souhaitait renouveler sa demande d'admission, nous lui donnerions également notre appui.

59. Parmi les nombreux problèmes qui nous occupent, je n'en aborderai que quatre aujourd'hui : la situation dangereuse en Afrique australe, le dialogue Nord-Sud, le désarmement et la façon dont en traite l'Organisation et, enfin, le terrorisme.

60. Le Gouvernement danois se félicite de la déclaration faite par M. Ian Smith, il y a quelques jours, par laquelle il acceptait les propositions que lui avait soumises M. Kissinger tendant à un règlement pacifique au Zimbabwe et à un gouvernement majoritaire dans les deux ans. L'acceptation de cette proposition par le Cabinet de M. Smith représente un premier pas en avant qui, j'espère, sera décisif. Il offre un espoir de paix pour le Zimbabwe et nous éloigne de l'intensification de la guerre et des effusions de sang. C'est également la preuve que des progrès peuvent être faits lorsque tous les Etats Membres de cette organisation agissent ensemble.

61. A cet égard, j'aimerais rendre hommage au Gouvernement américain, qui a ainsi mené les choses sur la base d'un plan mis au point par le Gouvernement du Royaume-Uni il y a quelques mois seulement. Seule l'influence des Etats-Unis, en collaboration avec le Royaume-Uni, pouvait avoir le poids nécessaire pour permettre d'aboutir à une solution. Il est du devoir de tous les Etats Membres des Nations Unies de contribuer, dans toute la mesure possible, au succès des prochaines négociations qui s'annoncent difficiles.

62. L'histoire, cependant, nous enseigne le scepticisme quant aux promesses d'évolution de l'Afrique australe vers l'autodétermination. Ce scepticisme s'est avéré pleinement justifié par le passé. L'ébauche d'une solution telle qu'elle est maintenant envisagée est encore ambiguë sur certains points importants; il est donc compréhensible que les peuples d'Afrique hésitent à modérer leur action contre le régime Smith tant qu'ils n'auront pas obtenu la garantie que les propositions seront exécutées de bonne foi.

63. Nous lançons un appel à tous les intéressés pour qu'ils cherchent, de façon constructive, une solution pacifique dans la région. J'aimerais souligner, à cet égard, qu'il est essentiel que les mouvements africains du Zimbabwe s'unissent pour éviter de donner à M. Smith un prétexte quelconque lui permettant d'éviter le gouvernement majoritaire.

64. L'évolution au Zimbabwe ne devrait pas nous permettre de négliger l'importance de l'ensemble de l'Afrique australe. Le problème de la Namibie et les questions de l'*apartheid* ne sauraient être laissés pour autant de côté. Les problèmes de la région resteront sans solution tant que la Namibie ne sera pas une nation libre et indépendante et tant que la politique inhumaine de l'*apartheid* ne sera pas abolie.

65. L'Afrique du Sud doit, au plus tôt, mettre fin à son occupation illégale de la Namibie, occupation condamnée

par les Nations Unies et déclarée illégitime par la Cour internationale de Justice. La communauté internationale doit ne laisser passer aucune occasion de préciser qu'au nom de la paix et de la justice, l'Afrique du Sud doit se retirer de la Namibie pour donner à ce pays son indépendance avec la participation de la South West Africa People's Organization [SWAPO] et des Nations Unies, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

66. La déclaration d'intention adoptée par le Comité de la Conférence constitutionnelle de Windhoek, publiée en août, stipulait que la Namibie serait maintenue. L'incidence de ces décisions semble peu claire. On peut douter qu'il s'agisse là d'un progrès réel. La transition vers l'indépendance fondée sur les prémisses de la Conférence de Windhoek n'ouvrira la voie qu'à de nouvelles possibilités de conflits. Il doit donc être clair que la SWAPO doit prendre une part active au processus d'indépendance et que les Nations Unies doivent pouvoir librement contrôler ce processus; l'Afrique du Sud doit accepter que la Namibie soit une nation.

67. La politique d'*apartheid* menée par la République d'Afrique du Sud s'est une fois de plus manifestée par des actes de violence et de brutalité. Les répressions organisées par le Gouvernement sud-africain, reposant comme elles le font sur une philosophie inhumaine, ne pourront jamais servir de base à une société viable. Les événements de Soweto ont montré que la minorité blanche était prête à recourir à une violence aveugle pour conserver son statut privilégié aux dépens de la population africaine. Les événements ont également montré que la population africaine ne pouvait être poussée plus loin; elle est prête à lutter pour ses droits.

68. Face à cette grave évolution de la situation, nous avons demandé au Conseil de sécurité de chercher à mettre au point un accord sur une politique efficace de sanctions. Je lance moi-même un appel à tous les membres de cette assemblée pour qu'ils s'emploient, par tous les moyens, à agir conformément au Chapitre VII de la Charte. A cet égard, je songe à l'approbation par les pays nordiques d'un embargo sur les armes, ayant force obligatoire. Les déclarations de soutien au mouvement de libération de la population africaine sont inutiles si, en même temps, des armes sont fournies à la minorité blanche pour lui permettre de poursuivre sa politique illégale.

69. Pendant que se déroule cette session, on peut donner des exemples de politique d'*apartheid*, mais ce à quoi je songe est la question du Transkei. Le Transkei ne répond pas à la définition d'un Etat. Il est le reflet de la politique sud-africaine des "bantoustans". Nous ne sommes donc pas prêts à reconnaître un tel Etat et nous nous félicitons que de nombreux pays partagent cet avis. Il est essentiel que la communauté internationale rejette massivement cette déformation évidente du concept de l'indépendance pour que l'opinion internationale continue à faire pression contre le régime d'*apartheid*.

70. Toutes les nations du monde doivent participer de façon constructive à la recherche d'une solution au problème de l'Afrique australe.

71. Pour notre part, et cela a été nettement exposé par le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, qui a parlé au

nom de la Communauté européenne ce matin [7^e séance], nous sommes prêts à nous joindre à ces efforts. C'est une politique qui est menée depuis des années par le Danemark et les autres pays scandinaves et qui a été exprimée clairement dans le programme en cinq points contenu dans le communiqué publié à la suite d'une réunion des ministres des affaires étrangères des pays scandinaves à Copenhague, le mois dernier.

72. Cependant, on ne peut pas chercher à imposer une solution; il s'agit de problèmes africains et seuls les Africains peuvent apporter une solution aux problèmes africains.

73. Je passe à mon second point, le dialogue Nord-Sud. Depuis quelques années, la question des relations économiques entre les pays développés et les pays en développement retient de plus en plus l'attention de l'Assemblée générale.

74. Une réalisation importante a été l'adoption, à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, d'un ensemble de directives régissant une coopération future [résolution 3362 (S-VII)].

75. Un long processus de négociations est en cours pour instaurer un nouvel ordre économique international plus équitable.

76. Mon gouvernement comprend les exigences des pays en développement et en comprend également l'impatience. Nous reconnaissons toute l'urgence de leurs problèmes.

77. Il n'y a aucune raison de cacher l'existence de divergences d'opinions entre les Etats Membres et aucune raison de nous cacher la difficulté des négociations à venir. Je suis convaincu cependant que des progrès réels sont possibles, mais à condition que toutes les parties continuent de faire preuve de la volonté politique de compromis. C'est la seule possibilité dans le cadre du système international actuel. Des solutions durables pour les pays en développement ne peuvent être issues que de la coopération.

78. A la quatrième session de la CNUCED à Nairobi, nous avons réussi à mettre au point un plan de négociations pour un programme intégré de produits de base. Les résultats obtenus à cette session doivent servir de point de départ. Notre but doit être de garantir aux pays en développement des revenus plus stables et plus satisfaisants de leurs exportations des produits de base.

79. Les recettes à l'exportation des produits de base des pays en développement sont d'importance vitale, mais nous devons également, en plus des négociations sur ces produits, intensifier les efforts pour diversifier les économies des pays en développement. Nous devons intensifier le travail déjà en cours au sein de diverses organisations, à l'intérieur comme à l'extérieur des Nations Unies, dans des domaines tels que le commerce, l'industrialisation et la technique.

80. On a souvent dit que l'édification d'une meilleure société internationale exigerait l'apparition d'une nouvelle mentalité dans les pays développés. Certes, mais cette mentalité doit apparaître également dans les pays en développement.

81. Les pays développés devront accepter les modifications qui interviendront dans la structure de l'économie internationale et qui iraient à l'encontre de leurs intérêts. Ils devront accepter l'apparition d'une nouvelle division internationale du travail entre pays développés et pays en développement.

82. Les pays en développement devront accepter que l'interdépendance économique générale et croissante augmente d'autant leurs responsabilités dans l'économie internationale.

83. Un an seulement s'est écoulé depuis l'adoption, par la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la résolution sur le développement et la coopération économique internationale. On peut diversement interpréter les résultats obtenus jusqu'ici, mais je pense que nous sommes irrévocablement sur la voie de la création d'un nouvel ordre économique international plus équitable. Il n'y a pas d'autre issue.

84. Dans notre quête d'un nouvel ordre économique international, nous devons tenir compte de la nécessité d'augmenter l'assistance au développement, dont le besoin continuera de se faire sentir pendant longtemps encore.

85. Le Danemark continue d'année en année à augmenter son assistance au développement. Nous avons décidé d'atteindre d'ici la fin de la présente décennie un objectif de contribution de 0,7 p. 100 du produit national brut. Malheureusement, certains pays qui peuvent se permettre d'atteindre cet objectif sont encore bien en deçà.

86. Le but de cette assistance devrait être de favoriser la croissance économique, le progrès social et l'indépendance politique. Nos efforts doivent s'orienter essentiellement vers les pays en développement les plus pauvres. Nous nous emploierons à ce que ces buts soient poursuivis, dans la plus grande mesure du possible, dans la planification de l'assistance multilatérale des organisations internationales.

87. Il importe également de ne pas oublier qu'un fonctionnement efficace d'un système multilatéral d'assistance a été mis au point à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Je songe bien entendu au Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD] qui, cependant, a éprouvé de graves difficultés financières au cours des dernières années. Ce n'est que si tous les Etats Membres, à même de le faire, veulent bien augmenter leurs contributions au PNUD qu'il sera possible de maintenir le dynamisme de ce programme. Ce n'est qu'en consolidant le PNUD financièrement que nous pourrions maintenir un système cohérent d'assistance au développement des Nations Unies et, partant, le mettre mieux à même de jouer un rôle central dans le nouvel ordre économique international.

88. Je passe à ma troisième grande question, le désarmement, qui continue d'être l'objectif primordial des activités des Nations Unies et qui suscite le plus grand intérêt de tous les pays, et en particulier la question du désarmement nucléaire. Le Danemark désire vivement soutenir tous les efforts tendant à aboutir à une interdiction générale des essais accompagnée d'un contrôle approprié et de dispositions de vérification. Nous nous félicitons des accords intervenus entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en matière de contrôle.

89. De toute évidence, il convient de tenir compte des problèmes concernant les explosions nucléaires pacifiques, ce qui ne facilite guère l'élaboration d'un accord sur l'interdiction générale et complète des essais. Mais nous espérons disposer d'une meilleure base de travail lorsque l'Agence internationale de l'énergie atomique [AIEA] à Vienne aura terminé ses travaux.

90. Nous nous félicitons de constater que le Japon a ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La ratification japonaise renforce considérablement cet accord, étant donné que la valeur de ce traité est fonction de ses adhérents, et en particulier des pays nantis des techniques nucléaires.

91. Les arrangements adoptés à Londres entre un certain nombre de pays visant à renforcer le contrôle de l'exportation d'équipements et de matériaux nucléaires constituent une autre mesure positive.

92. Je voudrais également rappeler que, dans sa déclaration finale, la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a exprimé son soutien sans réserve au travail de contrôle effectué par l'AIEA et a recommandé de l'élargir et de le renforcer¹. Il me semble opportun ici de rappeler l'appel lancé il y a quelques jours par le Directeur général de l'Agence de l'énergie atomique au cours de sa conférence générale. Il estimait indispensable que, préalablement à toute livraison de matériel et équipement nucléaires, l'Etat bénéficiaire accepte le programme nucléaire de l'AIEA et ses conditions.

93. Cela mis à part, il faut bien reconnaître que la situation en matière de désarmement laisse peu d'espoir.

94. La course aux armements s'accélère et immobilise des ressources considérables qui pourraient autrement être utilisées à l'amélioration du bien-être de l'humanité.

95. Que peuvent faire les Nations Unies dans un cas semblable ?

96. Nous examinerons à nouveau, au cours de la présente session, un très grand nombre de points de l'ordre du jour qui concernent le désarmement et qui sont, à notre avis, bien trop nombreux. L'adoption de nombreuses résolutions ne promet aucun résultat en soi. Il convient d'orienter nos efforts sur des propositions réelles de désarmement qui, sans aucun doute, imprimeront à nos travaux le dynamisme qui leur fait actuellement défaut.

97. Le Gouvernement danois se félicite donc de l'initiative prise lors de la dernière session de l'Assemblée générale de raffermir le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Tout en estimant que les questions de désarmement doivent être étudiées avec le plus grand soin si l'on veut que les Nations Unies puissent atteindre cet objectif, nous nous devons de reconnaître, simultanément, qu'une plus grande volonté des Etats Membres d'aboutir à cette fin demeure le facteur décisif.

98. L'idée de tenir une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner les questions de désarmement

¹ Voir document A/C.1/1068, annexe I.

doit être sérieusement pesée. Certes, si des résultats concrets peuvent en être escomptés, le Gouvernement danois entérinera cette idée, mais il lui semblerait regrettable qu'une telle session dégénère en un forum de propagande.

99. Je sais bien que les Nations Unies, comme telles, ne peuvent résoudre les problèmes, mais, en adoptant une optique plus réaliste et en conjuguant nos efforts sur les questions clefs, nous pourrions probablement atteindre un point où nos efforts seront respectés et où les résultats seront plus influents et susceptibles, peut-être, d'aboutir à des solutions.

100. J'ai consacré le plus gros de ma déclaration à trois grandes questions, questions urgentes pour l'Organisation tout entière. Pour conclure, je voudrais faire quelques observations sur les questions fondamentales des droits de l'homme et la prévention du terrorisme international.

101. Le terrorisme international, en tant qu'instrument politique, est incontestablement devenu une des sinistres caractéristiques du climat politique des dernières années. Des groupes désespérés ont cherché à obtenir ce qu'ils voulaient par des prises d'otages et le meurtre de civils innocents. C'est devenu une des réalités de la vie des années 70.

102. Nous nous félicitons donc de l'intention manifestée par la République fédérale d'Allemagne, dont nous avons pris connaissance ce matin [7^e séance, par. 113], d'introduire un nouveau point à l'ordre du jour : "Mesures tendant à prévenir la prise d'otages" et la proposition d'établir un projet de convention sur la question. L'initiative de la République fédérale d'Allemagne mérite le plus grand soutien. Elle n'aborde que l'aspect exclusivement humanitaire du terrorisme international, ce qui évite un débat acrimonieux sur la définition du terrorisme, définition que la communauté internationale n'est vraisemblablement pas prête à trouver. Cette proposition mérite l'appui de tous les membres de l'Assemblée.

103. Nous constatons avec regret que les efforts des Nations Unies concernant les questions des droits de l'homme ont été de plus en plus décevants au cours des années. Cette grave question est de plus en plus exploitée à des fins politiques. La jouissance des droits de l'homme doit être universelle. Les violations des droits de l'homme doivent être condamnées où qu'elles se produisent et quel que soit le moment où elles se produisent.

104. Le Gouvernement danois continuera de s'employer au renforcement des droits de l'homme et œuvrera activement pour l'élimination de la torture et de tout traitement avilissant de l'individu. Le rôle des Nations Unies dans la lutte contre les violations des droits de l'homme partout dans le monde doit être renforcé. Une étape importante dans le travail des Nations Unies pour la promotion du respect des droits de l'homme a été atteinte cette année, avec l'entrée en vigueur des deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le Protocole facultatif se rapportant au Pacte relatif aux droits civils et politiques, qui traite des violations des droits de l'homme, est également entré en vigueur cette année, mais nous notons avec regret que fort peu de pays l'ont ratifié. Nous invitons

instamment tous les pays qui n'ont pas encore accédé à ces trois instruments de le faire sans plus tarder.

105. Le travail réalisé par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés doit être soutenu et facilité par les gouvernements intéressés partout dans le monde.

106. Les problèmes qui se posent sont nombreux et complexes. Pour les résoudre, nous disposons d'un instrument unique : les Nations Unies. Nulle part ailleurs, trouverons-nous 145 pays cherchant en commun à résoudre les conflits du monde. Pour réussir, il est primordial que nous respections les principes énoncés dans la Charte.

107. Nous ne voulons pas souligner la procédure et les modalités à proprement parler, mais une organisation de cet ordre n'est pas viable si tous ses membres n'en respectent pas et n'en observent pas les règles.

108. D'autre part, nous devons comprendre que ces principes doivent être appliqués de façon opportune; notre organisation doit, de façon constante et constructive, s'adapter aux conditions nouvelles d'un monde en évolution.

109. Nous disposons de l'instrument. Prouvons que nous avons la volonté politique de l'utiliser.

110. M. Maori KIKI (Papouasie-Nouvelle-Guinée) [*interprétation de l'anglais*] : J'aimerais d'emblée féliciter Monsieur Amerasinghe de son élection à la position de Président de l'Assemblée générale, position la plus élevée qui soit aux Nations Unies. Je sais qu'il devra faire face à de lourdes responsabilités dans les semaines à venir; notre délégation a pleinement confiance dans ses capacités et nous sommes convaincus que, grâce à ses sages directives, la présente session sera un succès.

111. A l'occasion de l'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au sein de cette organisation, en octobre 1975, notre premier ministre, M. Somare, avait eu l'occasion de dire que la première priorité de notre gouvernement était le bien-être de notre peuple. Cette affirmation restait valable aujourd'hui. Nous voulons progresser dans des conditions de paix et de sécurité; nous constatons que, pour y parvenir, nous devons faire sentir notre présence dans les affaires mondiales.

112. Nous sommes des partisans actifs de l'interdépendance croissante de tous les Membres de cette famille des nations et, à notre sens, l'Organisation, ses organes subsidiaires et les organisations qui lui sont affiliées constituent le principal espoir du tiers monde. Dans ce contexte, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres des Nations Unies, en particulier la République des Seychelles. La Papouasie-Nouvelle-Guinée espère aussi que le Viet Nam et l'Angola seront favorablement accueillis lorsqu'ils feront acte de candidature.

113. C'est la deuxième fois que la Papouasie-Nouvelle-Guinée siège à cette assemblée. Nous sommes fiers d'avoir passé le cap de notre première année d'indépendance, nous sommes fiers également de l'avoir si bien fait que nous sommes en mesure d'annoncer à cette tribune mondiale que nous avons maintenu l'élan vers le développement et la

justice sociale qui avait été donné par notre indépendance. Nous avons continué à mériter, plus encore que par le passé, la confiance que le Conseil de tutelle a placée en nous.

114. La première année de fonctionnement de la politique étrangère indépendante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a justifié notre choix confiant dans ce que nous avons appelé le chemin "universaliste".

115. L' "universalisme", tel que le pratique la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est souvent mal compris. On le confond à l'occasion avec le "non-alignement" auquel il ressemble certes, mais dont il diffère pourtant à maints égards. L'universalisme de la Papouasie-Nouvelle-Guinée signifie que nous choisissons le juste milieu sans pencher d'un côté ou de l'autre à propos de questions relatives à des idéologies politiques, des convictions ou des systèmes gouvernementaux. A notre sens, il s'agit là d'une politique équilibrée qui ne fera aucun ennemi à la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Mais cela ne signifie pas que nous soyons comme l'âne de Buridan. Il s'agit d'une politique active et positive. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a reconnu et engagé des relations diplomatiques avec toutes les grandes puissances du monde sur un pied d'égalité. Nous sommes heureux d'avoir noué des relations diplomatiques avec des pays qui ont des formes variées de systèmes gouvernementaux et des emplacements géographiques différents. Nous avons reconnu tant la République de Corée que la République populaire démocratique de Corée et avons établi avec chacune d'entre elles des relations sur une base de totale égalité.

116. La seule région où le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a pas l'intention de pratiquer l'universalisme est celle où règne un régime qui mène une politique d'*apartheid*, ou de racisme inacceptable pour nous. Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a pas reconnu les pays qui pratiquent ces politiques ni traité en aucune façon avec eux et n'a pas l'intention de le faire à l'avenir. Nous souscrivons à l'oeuvre de décolonisation réalisée par le Comité de décolonisation², qui cherche à assurer l'autodétermination à tous les peuples conformément à la Charte des Nations Unies.

117. Nous avons mentionné déjà que la Papouasie-Nouvelle-Guinée avait reconnu tant les Gouvernements de la Corée du Nord que du Sud. Nous souhaitons très sincèrement, dans l'intérêt de la sécurité future de la région où nous vivons, que ces deux gouvernements amorcent un dialogue qui permettra de trouver une solution à la difficile situation actuelle. Nous voudrions en outre souhaiter que ces deux gouvernements soient représentés aux Nations Unies en tant qu'Etats souverains égaux.

118. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est géographiquement située près de l'île de Timor, où certains incidents fort déplorable se sont produits dans le courant de l'année. En tant que proche voisin, nous avons été très préoccupés par ces incidents et nous les avons suivis de près. Nous avons été favorables à une période de décolonisation pour Timor sous l'égide des Nations Unies, mais la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est qu'un tout petit personnage sur la scène

mondiale, et il était clair dès le départ qu'il n'y avait aucun moyen pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'influencer les événements au Timor dans un sens ou dans l'autre. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, par conséquent, n'a pas joué de rôle actif dans le règlement de la situation de l'île. Nous espérons cependant que l'on garantira à la population de Timor ses droits et ses libertés conformément à la Charte des Nations Unies.

119. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a suivi de loin les affaires et les problèmes du Moyen-Orient. Nous voudrions féliciter les Nations Unies pour l'oeuvre accomplie dans la recherche d'une solution pacifique.

120. J'ai déjà dit que le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée estimait que sa première priorité était de veiller au bien-être de sa propre population. La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est arrivée qu'à un niveau très bas de développement industriel. Ses recettes d'exportation proviennent essentiellement de la vente de produits de base. La nature de notre économie est telle que de brusques fluctuations des cours sur les marchés mondiaux affectent grandement la planification économique de notre pays. Nous savons que nous ne sommes pas les seuls dans ce cas et que d'autres pays connaissent les effets néfastes de la récession mondiale actuelle. Je crois ne pas me tromper en disant que ces effets sont ressentis plus particulièrement par les pays du tiers monde qui sont largement tributaires des recettes provenant de l'exportation des produits de base. Dans ce contexte, le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite des efforts entrepris par le Secrétaire général de la CNUCED, qui tentent de modifier profondément l'ordre économique mondial existant.

121. La quatrième session de la CNUCED, qui s'est tenue récemment à Nairobi, marque l'ouverture d'un chapitre nouveau et important des relations entre les pays économiquement avantagés et les pays économiquement désavantagés. Des propositions ont été avancées qui ont des incidences importantes pour les pays du tiers monde. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui est un pays insulaire en développement, applaudit à la reconnaissance particulière qui a été donnée aux problèmes des pays les moins développés, sans littoral ou insulaires. Nous sommes favorables à la résolution 96 (IV), adoptée à Nairobi, qui a trait à l'expansion et à la diversification des exportations de produits manufacturés et sous-manufacturés des pays en développement, ainsi qu'à la résolution 93 (IV) sur le programme intégré pour les produits de base³, et nous nous réjouissons de leur adoption. Toutefois, il faut formuler une parole de mise en garde. Nous espérons sincèrement que l'avenir démontrera que ces programmes restent trop ambigus et risquent de ce fait de s'effondrer sous leur propre poids.

122. Un autre exemple de coopération internationale qui intéresse particulièrement la Papouasie-Nouvelle-Guinée est la tentative actuelle de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui essaie de résoudre les questions demeurées sans réponse qui lui ont été confiées. C'est avec une anxiété croissante que nous constatons que,

² Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

³ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.II.D.10), première partie, sect. A.

jusqu'à présent, la Conférence n'est toujours pas parvenue à aboutir à une conclusion. La Papouasie-Nouvelle-Guinée participe activement aux travaux de cette conférence et adhère pleinement à son objectif : parvenir à élaborer un traité généralement accepté.

123. Cependant, nous avons noté que, faute de traité, c'est inévitablement les nations les plus fortes qui sont en mesure de prendre l'initiative pour créer les précédents et décider de la pratique dans ce domaine. Dans ces circonstances, les plus petites nations, comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en sont réduites à défendre leurs intérêts et à rechercher la sécurité qu'elles sont en mesure de trouver au moyen d'arrangements régionaux. Il ne fait pas de doute toutefois que cette solution n'est qu'un pis aller, une solution de rechange moins bonne pour nous-mêmes et pour l'humanité. Nul ne peut envisager l'échec éventuel de la Conférence sans être rempli de désespoir pour l'avenir de tous ceux que touche l'utilisation des océans, et donc toutes les nations représentées dans cette assemblée.

124. Enfin, je voudrais réitérer l'engagement de mon gouvernement à l'égard du maintien de la paix partout dans le monde. Mon gouvernement est en faveur d'une zone dépourvue d'armes nucléaires dans le Pacifique et appuie tous les pays du Pacifique qui demandent une telle déclaration. Mon gouvernement félicite l'Organisation, ses organisations subsidiaires et les organismes affiliés de leurs efforts pour appuyer les principes énoncés dans la Charte.

125. M. JIMENEZ (République Dominicaine) [*interprétation de l'espagnol*] : Que mes premières paroles soient pour exprimer les félicitations de notre délégation à M. Amerasinghe pour son élection à la présidence de cette assemblée. L'Assemblée générale a été sage de le choisir pour présider la présente session, saisie d'un ordre du jour lourd de questions qui méritent étude et décisions et qui sont d'importance primordiale pour les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que sa vaste expérience accompagnée de sa sagesse permettront de réaliser l'objectif commun tant dans la recherche de solutions communes que dans la nature des résultats auxquels aboutiront nos délibérations. Nous espérons que, inspirés par les valeurs qu'il représente, nous pourrons dire, au terme de nos travaux, que cette trente et unième session de l'Assemblée générale aura réalisé des progrès sensibles et permis de révéler les inconnues qui ont entravé les progrès vers une politique de compréhension et de décisions efficaces dans la difficile tâche qu'imposent les exigences de notre monde sous l'égide de la Charte de notre organisation mondiale.

126. Nous tenons à exprimer nos plus chaleureuses félicitations à M. Gaston Thorn, premier ministre et ministre des affaires étrangères du Grand Duché du Luxembourg, pour la façon brillante et compétente et pour la bonne volonté avec laquelle il s'est acquitté de la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale.

127. Mon gouvernement tient également à manifester toute sa reconnaissance à M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations Unies, qui est si fidèlement au service des principes de l'Organisation et qui accomplit son travail avec un dévouement inlassable.

128. La délégation de la République Dominicaine tient également à féliciter la République des Seychelles, qui a tant mérité son admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Ces félicitations, au nom de mon gouvernement et du peuple de la République Dominicaine, s'adressent au Gouvernement et au peuple de la jeune République des Seychelles, de même qu'à sa délégation avec qui nous aurons le plaisir de travailler au cours de la présente session.

129. La trente et unième session de l'Assemblée générale de cet éminent organisme se réunit à un moment où l'économie des pays en développement, comme le nôtre, se trouve dans une situation difficile à laquelle il faudra trouver rapidement une solution satisfaisante. Nous nous trouvons cependant raffermis dans nos espoirs par l'idéal que nous inspire le fondateur de notre république, Juan Pablo Duarte, que nous appelons entre nous le "Christ de la liberté", et que tous les dominicains vénèrent spécialement cette année afin de lui rendre hommage en ce centième anniversaire de sa mort. La vie d'abnégation de ce dirigeant éminent a été consacrée jusqu'à la fin à l'édification d'une nouvelle nation du continent latino-américain, placée sous le signe de Dieu, de la patrie et de la liberté.

130. Nous savons que toutes les questions qui seront traitées à la présente session ont une importance primordiale, mais nous ne pouvons nous soustraire aux nécessités qui nous pressent et, parlant au nom de mon pays, j'indique que nous parlerons essentiellement des problèmes que posent le marché du sucre et les fluctuations de prix ainsi que d'autres questions qui compromettent la coexistence pacifique des nations et la survie même de nos Etats. C'est pourquoi, nous limiterons nos réflexions à ces quelques sujets.

131. L'idée d'un système de sécurité collective n'a cessé de retenir l'attention de l'Organisation, alors que, par ailleurs, il n'est pas exagéré de penser qu'il est parfaitement justifié d'en favoriser l'idée parce que les Etats Membres sont à même de disposer d'un instrument pratique susceptible de préserver la paix et de proscrire le fléau de la guerre de façon à imprimer plus de vigueur encore à la Charte en la matière.

132. Nous savons fort bien qu'innombrables sont les obstacles qui s'opposent à ce qu'un mécanisme de cet ordre s'impose. Les difficultés et les controverses en effet créent un climat qui rend plus difficile l'harmonisation des intérêts divergents, qui, au cours des 10 dernières années, au lieu de diminuer n'ont fait que se multiplier.

133. Quelque complexe que soit le problème, il doit être examiné à la lumière d'autres critères, dont — et c'est essentiel — celui de l'économie internationale.

134. En fait, il y a également lieu de considérer que la sécurité collective est impossible sans la sécurité économique. Ces deux types de sécurité produisent les mêmes effets : l'insécurité économique entraîne les peuples vers l'insécurité collective. Il s'ensuit que si l'on pouvait atteindre la première par un processus équivalent à un allègement temporaire des tensions qui engendrent les controverses acerbes et les conflits, on pourrait envisager que la paix cesse d'être précaire, comme elle l'est depuis

tant d'années, par une diminution des pressions et des menaces, agents déterminants de l'instabilité qui ruine les principes contenus dans la Charte de notre organisation.

135. Ces considérations amènent la délégation dominicaine à relever l'importance que revêt pour mon pays la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*]. Celle-ci ne doit pas être considérée comme une simple manifestation d'intentions qui comme tant d'autres sont restées inopérantes ou sont devenues désuètes, sans que soient satisfaites les motivations qui leur avaient donné naissance.

136. Quant aux perturbations auxquelles on assiste sur les territoires des Etats des Nations Unies, il semble que l'irruption de la violence dans ses manifestations les plus inhumaines a connu une recrudescence considérable au lieu de diminuer. On ne peut nier que ces faits ont des répercussions internationales négatives comme c'est le cas pour le détournement d'avions qui met en cause les Etats dans les conditions que l'on sait.

137. La détention d'otages est sans aucun doute l'une des manifestations les plus odieuses de l'exercice de la violence. La répétition de ces faits inqualifiables s'est étendue à toute la région des Amériques pour y créer des situations anormales qui perturbent l'ordre public sous forme de détention personnelle. Il s'agit de briser l'autorité, d'atteindre les objectifs poursuivis sans se soucier que les victimes en fait sont des personnes innocentes, ce qui transforme ces faits en un crime digne des pires civilisations barbares.

138. Dans cette zone dangereuse de la criminalité de la scène internationale, force nous est d'admettre que les instruments dont nous disposons jusqu'ici n'ont pas réussi à prévenir et sanctionner des infractions qui vont contre le progrès moral et qui contrastent vivement avec les techniques et l'exploration progressive des espaces intersidéraux.

139. L'Assemblée générale a déjà eu l'occasion, il y a des années, de se préoccuper de cette grave situation que nous traversons aujourd'hui. Les formules adoptées alors étaient si conservatrices que l'on peut bien en dire aujourd'hui qu'elles sont pour une bonne part la cause du mal auquel nous n'arrivons pas à porter remède.

140. La fréquence avec laquelle se reproduit ce type de violence dans toutes les régions du monde exige d'examiner plus à fond la question, afin que de nouveaux instruments apparaissent, pourvus de plus de force opérationnelle, pour réfréner l'évolution galopante d'un mal qui, comme le terrorisme en général et le détournement d'avions et la prise d'otages, avec toutes les modalités que nous connaissons, peut être enrayée avant que ces manifestations cachées de guerre n'aboutissent à des conflits susceptibles de déclencher une nouvelle guerre mondiale.

141. Il ne serait pas excessif d'accorder la priorité à la création d'un mécanisme préventif et correctif des agissements que nous venons de signaler et qui ont déjà fait l'objet d'études de la part de l'Assemblée générale. Il se peut qu'une action préventive réside en une formule applicable à d'autres cas analogues à ceux que nous avons

indiqués. Nous estimons que l'heure est venue de reconnaître le terrorisme comme une infraction du droit commun en tenant compte, plus que des mobiles de l'action, de son caractère terroriste et de l'innocence de ses victimes. Il serait également indispensable et possible que le système envisagé prévienne et sanctionne le détournement d'avions, la prise d'otages et ainsi de suite. Il est primordial et urgent que ces transgressions soient qualifiées de délit contre l'humanité avec toutes les conséquences juridiques que cela suppose.

142. La République Dominicaine a accordé la plus haute importance à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et, dans la mesure de ses possibilités, y a apporté un concours résolu afin qu'elle puisse aboutir à un projet de convention viable et efficace.

143. Nous comprenons qu'une tâche de cette envergure est extrêmement difficile en raison des intérêts en jeu dans le monde d'aujourd'hui. Nous élaborons un nouveau droit de la mer qui couvre un domaine plus vaste que la terre ferme. Il est également évident que nombre des hypothèses proposées nous obligent à abandonner des pratiques très anciennes, ce qui exige des décisions d'une fermeté peu commune. En fait, les raisons qui amènent les Etats à vouloir trouver un nouveau régime pour la mer sont convaincantes alors que l'on ne peut plus parler de *mare liberum*, mais d'un patrimoine commun de l'humanité, nous devons céder aux exigences de notre époque avant qu'il ne soit trop tard.

144. Il s'agit là d'un défi auquel nous ne pouvons nous soustraire du fait du risque de pénurie alimentaire que le monde va connaître et du fait des richesses qu'offre la mer pour la survie et le progrès de l'humanité. Personne ne peut se leurrer sur cette situation dont nous pouvons dire qu'elle est fixe. Les réalités nous ont placé en "état de siège".

145. C'est pourquoi nous ne pouvons manquer d'être déçus de constater que les positions sur nombre des questions en jeu en matière de droit de la mer n'ont pas évolué, ce qui a considérablement compliqué les travaux de la Conférence en la matière; qui plus est, des formules de consentement n'ont pu être adoptées et les possibilités d'aboutir à un accord sur une convention qui pourrait être adoptée à temps ont diminué, étant donné le préjudice qui découle du fait de ne pouvoir exploiter ces richesses alors que nous avançons rapidement vers l'an 2000.

146. On parle de pénurie alimentaire et de malnutrition, ce qui nous ramène à la résolution adoptée par la Conférence mondiale de l'alimentation⁴, qui a une importance extrême étant donné l'actualité du problème de la faim. Il est difficile d'imaginer qu'en dépit de l'importance du Fonds international de développement agricole les pays producteurs du pétrole n'ont pas contribué à mobiliser les ressources de l'agriculture dans la mesure qu'exige l'urgence du programme. L'exécution de celui-ci soulagerait la demande alimentaire et atténuerait dans les secteurs critiques les problèmes de malnutrition et toutes leurs conséquences déplorables.

⁴ Voir *Rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation, Rome, 5 au 15 novembre 1974* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 75.II.A.3), chap. II.

147. Il est clair que ce problème s'aggrave et s'étend de plus en plus. C'est cette évolution continue qui pose une question qui n'a pas encore trouvé de réponse étant donné les taux de croissance démographique et les vicissitudes que révèlent les statistiques approuvées par les organismes compétents.

148. La République Dominicaine partage cette inquiétude. Il est nécessaire d'utiliser tous les moyens possibles aux fins de la production agricole pour en reculer les limites et prévenir les maux qui peuvent attendre les générations futures dans le monde. C'est pourquoi le gouvernement, présidé par son Excellence, le président Joaquim Balaguer, non seulement poursuit une vigoureuse politique agricole, mais a progressivement modifié le régime de propriété foncière afin de donner davantage de possibilités à l'agriculture et dans tous les domaines de la production, y compris celui de la production minière; des transformations inédites sont à l'oeuvre. Le système institué pour les réformes agraires comprend la récupération des terres de l'Etat et l'acquisition petit à petit de grandes surfaces de terres arables dont le titre de propriété est transféré aux agriculteurs. Ces mesures représentent une véritable révolution qui aboutira à une évolution du pays qui pourra profiter ainsi de toutes ses ressources naturelles.

149. Notre délégation tient à mentionner particulièrement les diverses sessions de la CNUCED, par laquelle les pays en développement espèrent obtenir les moyens qui leur permettront de donner vigueur à leur commerce et à leur développement. Cet élan nous pousse à espérer que de meilleurs résultats ressortiront d'une étude sur l'économie mondiale, qui devrait comprendre une analyse des événements survenus au cours de la première moitié de la décennie, de même qu'un examen des perspectives qu'offre la seconde moitié de la décennie, sur les moyens d'accélérer le transfert de ressources réelles aux pays en développement, sur une base prévisible, sûre et permanente.

150. Nous sommes également d'avis qu'il est temps d'apporter des réformes à la Charte, qui guide les Etats Membres de l'Organisation. Il est tout à fait compréhensible que les instruments concernant le régime mondial exigent une révision de temps à autre, à la lumière des expériences acquises avec le temps. Pour cette même raison, il est nécessaire que des transformations s'opèrent dans la vie des nations; de nouvelles dispositions requises par l'évolution de la vie internationale doivent être incluses dans un agencement qui corresponde aux objectifs qui ont présidé à la constitution universelle de notre système.

151. Il en est ainsi, même si nous devons bien admettre que toutes les difficultés que nous traversons ne sont pas dues à certains principes existants ou à leur carence constitutionnelle. Il faut bien reconnaître que ces anomalies, pour une grande part, peuvent être imputées aux Etats Membres, en raison du choix de leurs politiques internationales ou de la réticence des Etats à se soumettre aux principes en vigueur.

152. Il est peu de marbre sans veinules imparfaites, dit-on. Cette réflexion nous amène à comprendre que la perfection n'est pas de ce monde, et nous pouvons donc affirmer que, si l'Organisation des Nations Unies souffre d'imperfections et s'il en va de même pour ses Etats Membres, nous ne devons pas pour autant désespérer de la situation.

153. Avec cette certitude, la tâche que nous impose la paix doit nous amener à rendre cette organisation plus efficace, plus respectable, puisque de notre organisation dépendent les objectifs qui l'animent. On peut également s'inspirer des expériences d'une guerre totale dont souffre encore, à certains égards, notre civilisation.

154. Il y a une nouvelle manifestation de discrimination qui n'est pas moins préjudiciable à l'humanité. Je songe aux économies des Etats. Les discriminations économiques engendrent la méfiance et les craintes des Etats touchés, ce qui risque de provoquer des controverses et peut perturber la paix en portant atteinte aux objectifs fondamentaux de la Charte de l'Organisation.

155. On court en effet le risque d'arriver à une sorte de totalitarisme économique perturbateur de l'équilibre international qui déforme l'économie et soumet à de fortes mais imprévisibles pressions — voire à une sorte d'esclavage — les pays qui en souffrent. Ce mal devrait disparaître car nous sommes convaincus, aujourd'hui, que l'idée de domination doit être remplacée par une idée de "patrimoine commun de l'humanité".

156. Aux réalités qui nous forcent à reconnaître que nous souffrons encore d'une crise de droits, il faut ajouter la crise de la coopération internationale menacée par une forme de pression cachée. Cette crise met en danger l'aide que les Etats s'accordent mutuellement, conformément au principe de l'universalité de l'Organisation mondiale.

157. Il semble que la crise du pétrole découlant de l'inflation des pays développés se transforme en un phénomène de régression, accompagné de caractéristiques inévitables et qu'il se produit précisément, alors que le problème de la croissance démographique, le chômage et la malnutrition risquent de doubler d'ici à la fin du siècle, alors que la production, elle, n'arrivera pas à donner satisfaction aux demandes alimentaires et à atténuer la tragédie de la famine. Or la famine, c'est une guerre capable d'engendrer une vraie guerre.

158. Qu'il nous soit donc permis d'indiquer les problèmes auxquels ma délégation attache la plus haute importance. Nous parlerons des problèmes du marché du sucre, dont les fluctuations depuis l'année 1974 ont eu tant d'importance pour l'économie de nombreux pays exportateurs, et en particulier, pour le nôtre.

159. Les efforts déployés pour obtenir une stabilisation des prix des produits de base seraient fort longs à résumer. Par ailleurs, toutes les délégations les connaissent, et il ne convient donc pas aujourd'hui de tourner nos yeux vers le passé, mais plutôt de nous efforcer au maximum de trouver des solutions justes et équitables pour les pays exportateurs et importateurs. Les premiers souhaitent être assurés qu'ils ne souffriront pas d'excédents et des baisses de prix qui s'ensuivent. Les seconds souhaitent, eux, se protéger des pénuries et des prix extrêmement inflationnistes! Il semblerait que les obstacles à l'harmonisation du commerce des matières premières — et le sucre en est un exemple — résident dans la façon dont les parties interprètent le caractère juste et raisonnable des conditions, et il faut bien reconnaître qu'il n'est guère facile d'aboutir à des définitions unanimement acceptables. Mais c'est là un défi, et la

meilleure possibilité dont dispose aujourd'hui l'humanité pour prendre une initiative en un domaine qui — c'est le cas des accords internationaux sur le sucre — est vital si l'on veut aboutir à des résultats positifs dénués de cette rhétorique fallacieuse dont nous sommes coutumiers, est d'instaurer une coopération internationale qui ait un sens à la fois pour les producteurs, les consommateurs, les exportateurs et les importateurs.

160. Certains de ces accords sont déjà en vue. La CNUCED se prépare à organiser une conférence internationale sur le sucre, au mois d'avril 1977. Une documentation volumineuse existe sur les travaux préparatoires effectués, et les experts ont minutieusement examiné les possibilités d'établir des bases susceptibles de faire disparaître de l'accord qui en résultera, la notion d' "exploiteurs et d'exploités", ce qui serait néfaste pour toutes les parties.

161. En premier lieu, il nous semble indispensable de conserver un certain rapport entre les coûts de production et les prix, en examinant les résultats obtenus par les producteurs efficaces. A cet égard, il convient de signaler que les coûts de production, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'efficacité reconnue de certains producteurs — et c'est le cas de notre pays — ont augmenté pour des raisons tout à fait indépendantes de leur volonté. C'est un fait qu'en raison des prix élevés du pétrole et des courants inflationnistes qui règnent partout dans le monde le coût des facteurs de production indispensables à la production du sucre et autres biens de consommation ont subi des hausses astronomiques. Dans une étude présentée, il y a quelques mois, à l'Organisation internationale du sucre, on trouve, à titre d'exemple, une comparaison effectuée entre les coûts de ces produits en 1972 et les coûts en 1975. Par exemple, les engrais, dans certains cas, sont passés de 76 à 346 dollars par tonne métrique — 46 p. 100 pour l'urée par exemple —, dans d'autres cas, de 80 à 312 dollars — c'est le cas du superphosphate triple. En terme général, d'après les mêmes tableaux, les herbicides ont doublé; il en est de même pour d'autres biens d'équipement. Le pétrole, f.o.b. golfe Persique, est passé de 15 à 77 dollars. Il s'agit de chiffres pris au hasard, mais assez symboliques de ce que nous voulons souligner dans nos considérations.

162. Il est donc évident que si l'on maintient le niveau du prix du sucre et d'autres produits de base destinés à l'exportation à un niveau analogue à celui qui était en vigueur au début de cette décennie, l'entreprise sera ruineuse — elle l'est déjà — pour les pays dont le revenu national et l'équilibre de la balance des paiements dépendent de ces cours. Et c'est dans ce contexte, lourd de conséquences pour le développement et le bien-être des nations moins développées, que l'on doit envisager, avec un grand sens de la solidarité internationale, la recherche de solutions qui peuvent et qui doivent se trouver dans le cadre des négociations sur un nouvel accord international sur le sucre. Mais, tant que nous n'aurons pas un nouvel instrument international en la matière, il est indispensable d'adopter, d'ores et déjà, des mesures qui évitent des perturbations supplémentaires du prix du sucre.

163. Des conséquences incalculables apparaissent déjà alors que la production et la consommation mondiale atteignent à peine, d'après les estimations les plus sûres, 90 millions de tonnes courtes sans qu'il y ait de surplus

importants qui fassent baisser les cours face à une demande saturée. Nous pourrions, sans crainte de nous tromper, assurer que, dans les conditions mondiales actuelles, où les besoins alimentaires sont impérieux, parler d'excédent en sucre est une affirmation la plus erronée qui soit.

164. C'est pourquoi nous sommes face à une situation que nous croyions surmonter, dont nous pensions qu'elle ne se reproduirait pas parce que nous comptons que les forces du marché parviendraient à modérer les fortes hausses et baisses traditionnelles qui ont si souvent gêné la prospérité et le développement de l'un des secteurs les plus importants de l'agriculture. En outre, nous étions persuadés que la production de la canne à sucre n'est pas une simple matière première supplémentaire largement commercialisée dans le monde; ce concept a été dépassé par la production de sous-produits précieux qui servent également dans l'industrie.

165. La multiplicité des applications des sous-produits de la canne à sucre dans l'industrie moderne, qui manque de matières premières fondamentales, ne permet pas de penser qu'une richesse de cet ordre, en pleine expansion dans l'économie mondiale, ne puisse pas répondre à une réelle demande qui existe pour tous ces produits. Cependant, si les forces réelles du marché ne s'imposent pas, les industries des pays exportateurs s'en trouveront perturbées parce que la baisse des prix obligera à réduire la zone de production, à ne pas récolter les plantations, à fermer leurs usines et à déclarer la faillite. Mais une fois les producteurs marginaux éliminés, l'offre d'excédent apparent supprimée, les prix remonteront, inquiétant les pays consommateurs qui entreprendront alors de lever les restrictions aux importations, encourageront l'emploi d'édulcorants, encourageront la production intérieure et feront appel à des mécanismes de commercialisation pour faire diminuer les prix.

166. Il est honteux que, à notre époque, nous, producteurs et consommateurs, soyons encore incapables d'empêcher que ce jeu se poursuive sans tenir compte du fait que non seulement les intérêts des pays pauvres en pâtissent, mais aussi la vie même de milliards de travailleurs, leur stabilité politique et économique et surtout l'offre des denrées alimentaires.

167. Notre délégation croit très sincèrement en la bonne volonté des pays ici représentés qui coordonnent leurs intérêts en cette étape critique de l'histoire de l'humanité. Nous estimons, en ce sens, qu'il importe d'exposer dans les grandes lignes la position de la République Dominicaine sur une question aussi importante pour le sort de nos pays et du monde où nous vivons.

168. Dans le rapport annuel présenté à l'Assemblée nationale le 27 février 1975, le Président de la République, M. Joaquín Balaguer, a défini de la façon suivante la position de notre pays à l'égard d'une réunion que devait tenir, à Puerto Plata, le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes exportateurs de sucre :

"Tous comme la hausse du prix du pétrole et de ses dérivés a perturbé l'économie des pays industrialisés eux-mêmes, de même une élévation démesurée des prix des fruits de nos exportations, comme le sucre ou le café, pourrait produire des bouleversements considérables dans

les économies des pays qui se voient dans l'obligation d'accueillir ces produits à des conditions extrêmement onéreuses.

"La meilleure contribution que les pays d'Amérique latine qui exportent leurs matières premières pourraient apporter aux pays industrialisés de la région serait de ne pas aggraver, par une augmentation disproportionnée des prix de leurs matières premières, la crise déclenchée par l'élévation du prix du pétrole et de ses dérivés. Il serait préférable que les pays consommateurs, comme les pays producteurs, aboutissent à un accord pour fixer des prix justes pour le sucre, le café, le cacao et ainsi de suite. Ces prix nouveaux doivent être fixés à des niveaux qui permettent aux pays en développement de payer le coût élevé du combustible nécessaire à leur économie et qui permettent aux pays consommateurs d'obtenir les matières premières latino-américaines à des prix qui soient acceptables et équitables pour les deux parties."

Cette position du Gouvernement de la République Dominicaine a été réaffirmée à chaque fois que nous avons pris part aux efforts de la communauté internationale dans sa poursuite d'objectifs de justice et d'équité dans les relations économiques entre les Etats. Cette position sera maintenue dans toutes les instances où nous nous trouverons. Voilà pourquoi nous défendrons cette position dans le cadre du nouvel accord, non pas pour susciter l'affrontement entre des intérêts divergents, mais comme exemple de coopération entre les grandes nations et les petites, les riches et les pauvres. Il s'agit en effet de répondre aux objectifs de solidarité humaine qui effacent graduellement les contradictions sociales et économiques lesquelles, loin de diminuer, n'ont fait que s'accroître au cours des dernières années.

169. Notre jugement se trouve confirmé par les conditions dans lesquelles se fait notre propre activité économique; il suffirait d'indiquer qu'alors que nous sommes obligés d'importer à grands frais tout ce que nécessite notre économie en expansion pour augmenter les revenus de la population, nous nous voyons dans l'obligation de vendre sur les marchés internationaux certains de nos principaux produits comme le sucre à des prix qui tournent autour de huit centavos f.o.b. la livre, et les marchés de ces produits font de nous de véritables victimes.

170. Pour nous comprendre, il suffit de se rendre compte qu'à ces prix la production du sucre brut de la République Dominicaine, qui atteint plus de 1 million de tonnes courtes à l'exportation, serait tout juste suffisante pour couvrir les frais d'importation du pétrole pour l'année 1976 que l'on estime à 175 millions de dollars.

171. Dans ces conditions, nous nous demandons ce que peut faire un pays comme la République Dominicaine, qui n'est pas une puissance économique ou militaire, qui n'a pas de vastes ressources énergétiques, mais qui lutte pour diversifier sa production, qui s'efforce de capitaliser son épargne, de consolider son infrastructure, de moderniser son agriculture, de multiplier ses industries, d'étendre ses bases techniques et scientifiques, en un mot, qui essaie de développer son économie au maximum. Il peut apparaître simpliste de dire que la seule issue pour les pays qui connaissent généralement ce type de difficultés est de faire

appel au financement international ou de renégocier leur dette. Cependant, nous avons mis en oeuvre des mesures austères pour combattre la crise sur le plan interne, nous avons remanié nos dépenses budgétaires, limité les dépenses superflues, établi un régime qui limite l'utilisation de devises étrangères.

172. Mais toutes ces mesures semblent sans effet face aux problèmes du secteur de notre économie tourné vers l'extérieur. Pour ne pas pêcher par exagération, mais nous en remettre à l'éloquence des faits, il suffit de revoir l'expérience acquise par l'Amérique latine au cours des dernières années, ainsi qu'aux prévisions de l'Organisation des Etats américains concernant le secteur extérieur de la région. A cet égard, le rapport du Conseil économique et social interaméricain indique que le déficit de la balance des biens et services non financiers pour les pays non exportateurs de pétrole est passé en 1975 aux environs de 8 millions de dollars. Si l'on ajoute à cela le remboursement de la dette extérieure, le besoin de ressources financières externes a atteint environ 15 milliards de dollars pour 1976. On estime qu'en 1976 les ressources provenant d'une assistance officielle pour le développement, de caractère multilatéral et bilatéral, ajoutées au soutien à la balance des paiements, pourraient difficilement dépasser 4 milliards de dollars. En supposant que l'on tire des réserves 2 milliards de dollars, il resterait à financer, dans des conditions non privilégiées, environ 9,5 milliards de dollars.

173. Il est donc évident que le problème de base de nos économies continue d'être l'étranglement du commerce extérieur et que les exportateurs de canne à sucre de la région souffrent de la baisse des prix sur le marché mondial. Il est urgent de réagencer l'économie internationale et, à cette fin, de déployer des efforts résolus, audacieux et plus ambitieux dans le domaine de la coopération internationale. C'est pourquoi nous rappelons à nouveau aux Etats Membres des Nations Unies que, conformément aux dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, il conviendrait de mettre en oeuvre les dispositions les plus importantes touchant des situations telles que celle qui règne dans le marché du sucre dans le monde.

174. Pour ne citer qu'un exemple, nous avons toujours été fournisseurs traditionnels de sucre pour les Etats-Unis. Or, ce n'est pas une relation d'échange avantageuse qui existe, comme elle devrait l'être, le pays fournisseur n'étant situé qu'à quelques milles des Etats-Unis. Depuis plus d'un siècle, la République Dominicaine lutte pour obtenir un contingent substantiel d'exportations sur ce marché. Lorsque le régime d'affectation des contingents a été modifié par la loi sur le sucre aux Etats-Unis, pour combler le déficit intervenu sur le marché interne de ce pays on nous a, pour la première fois, accordé un quota substantiel. Malheureusement, ce mécanisme, qui fut pour notre pays un régime de stabilité, a pris fin en 1974 lors de l'expiration de cette loi et, depuis lors, nous sommes revenus à notre position traditionnelle de pays producteur et exportateur net, sans aucune garantie de quota, et, en 1975, une production de plus de 1 million de tonnes métriques assurait 65 p. 100 des recettes d'exportation en devises, 48 p. 100 de l'emploi industriel et 20 p. 100 du produit national brut.

175. Nous voudrions également souligner que nous respectons les décisions adoptées par les pays qui défendent

par là leurs intérêts nationaux, mais ce principe d'autodétermination dans le domaine économique doit avoir une limite lorsqu'il lèse les droits légitimes acquis par d'autres nations, et lorsque ces mesures protectionnistes tendent à créer des conditions artificielles qui encouragent certains producteurs et évincent les fournisseurs compétents et efficaces des pays en développement.

176. Pour qu'un nouvel accord international sur le sucre devienne un instrument réellement efficace et arrive à stabiliser le marché, tant au profit des exportateurs que des importateurs, il faudrait qu'il soit plus que de simples arrangements restrictifs de la production, dont pâtiraient davantage les pays exportateurs, avec l'accord tacite des importateurs. Cela signifie l'abandon de fixations de quotas d'après des modèles traditionnels de commerce, ce qui laisse supposer la discrimination. Mais on ne peut pas empêcher les quotas. Il ne faut pas que ce soit là le seul mécanisme permettant de maintenir la stabilité des prix. On a reconnu l'importance du rôle que doit jouer ce nouvel accord et la nécessité pour cet instrument de fonctionner de façon efficace aussi bien en temps de pénurie que de surplus. On a également dit que l'assistance aux fins de stabilisation présentait des difficultés financières, des difficultés de gestion, des difficultés opérationnelles lorsqu'il s'agit d'un produit comme le sucre doté de caractéristiques physiques particulières qui nécessite une solidarité complète et un esprit de coopération entre les parties.

177. Les pays importateurs, parmi lesquels on trouve surtout des pays à économie puissante, devraient abandonner le schéma traditionnel commercial horizontal, où tous les participants partagent les obligations et les sacrifices comme s'ils étaient sur un pied d'égalité sur le plan économique. Il faudrait en revanche que ce soit le nouvel esprit des relations internationales qui règne, un esprit qui admette les inégalités économiques, techniques et culturelles entre les différents pays et la diversité des besoins qu'impliquent ces inégalités pour chaque catégorie de pays.

178. Nous souhaitons également que ce nouvel accord réunisse le plus grand nombre possible de participants, y compris les grands producteurs et consommateurs hautement industrialisés, et qui, comme la Communauté économique européenne et les Etats-Unis d'Amérique, ont été maintenus à l'écart des derniers arrangements multilatéraux de cet ordre. Nous souhaitons que ces pays participent à ce nouvel effort de coopération internationale non pas seulement parce que nous reconnaissons la contribution importante que ces deux puissances économiques pourraient apporter à l'efficacité de ce nouvel instrument, mais parce que nous voyons qu'en acceptant les dispositions la Communauté économique européenne participera au commerce du sucre d'une façon qui lésera moins les pays moins développés que la pratique des prix soutenus et les Etats-Unis pourront permettre l'accès à leur marché interne sans barrières douanières, comme celles qui sont en vigueur en ce moment et qui empêchent la concurrence équitable des fournisseurs extérieurs.

179. Nous venons d'exposer succinctement le drame de la situation du sucre pour les pays exportateurs et tout particulièrement dans l'optique de la délégation de la République Dominicaine. Nous pensons que notre position rejoint celle de tous les pays exportateurs de produits de

base agricoles, pour lesquels nous éprouvons la plus sincère sympathie et que nous tenons à assurer de notre plein appui. C'est pourquoi, à la présente session, nous devrions aboutir à un consensus en vue d'adopter des mesures internationales d'urgence pour sortir l'industrie sucrière des pays traditionnellement exportateurs de la situation dans laquelle elle se trouve actuellement.

180. En conclusion, nous faisons appel au bon sens des Etats Membres de l'Organisation, et comptons sur la solidarité qui doit régner entre les peuples, pour qu'il soit possible de concevoir, en toute justice et en toute sincérité, des stratégies susceptibles d'imprimer une impulsion décisive au développement qui répondent aux besoins actuels.

181. Nous voulons souligner encore la grave responsabilité qui incomberait à cet organisme mondial s'il restait les bras croisés devant cette grave situation qui règne sur le marché du sucre et qui touche les pays exportateurs essentiellement tributaires de ce produit pour la mise au point de leur stratégie de développement.

182. Seule la foi que nous avons dans la coopération internationale, à laquelle nous avons apporté tout notre soutien, souhaitant voir se maintenir la cohésion de sa structure, seul un dialogue franc et ouvert, permettant d'aboutir à une solution aux problèmes communs, nous poussent à penser que des mesures à court et à moyen terme seront bientôt prises, qui contribueront au maintien de relations plus justes et plus dignes entre les pays hautement développés créés grâce aux sacrifices de ceux qui, aujourd'hui, cherchent à se développer intégralement.

183. M. ÇAĞLAYANGIL (Turquie) : Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser mes félicitations par votre intermédiaire à M. Amerasinghe, représentant permanent de Sri Lanka, pour son élection à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Le choix qui s'est porté sur lui est sûrement justifié par sa longue expérience des Nations Unies et ses talents diplomatiques.

184. Je voudrais également, tout au début de nos travaux, exprimer encore une fois notre grande appréciation des éminents services rendus à cette assemblée par le Président de la trentième session, le distingué Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, M. Gaston Thorn.

185. Le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a continué, au cours de la période annuelle qui vient de s'écouler, à accomplir avec tout le dévouement, toute la vigilance, la perspicacité et le tact que nous lui connaissons, les importantes fonctions qui lui sont confiées. Nous avons trouvé en lui un homme d'Etat qui s'identifie avec l'action de notre organisation et qui ne néglige rien dans les efforts qu'il déploie sur la scène internationale pour promouvoir les principes et les buts des Nations Unies. Qu'il trouve donc dans ces quelques mots l'expression de notre vive appréciation et de notre gratitude.

186. Je suis heureux de pouvoir saluer ici le représentant de la République des Seychelles, nouvellement créée, et qui se joint à cette session à la grande famille des Nations Unies. Nous sommes très heureux d'accueillir les Seychelles dans notre organisation. Je suis persuadé qu'elles apporteront une contribution précieuse aux travaux des Nations Unies.

187. La session de l'Assemblée générale nous incite en premier lieu à un effort de réflexion sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la période complexe que nous traversons. L'introduction au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation contient une analyse approfondie et judicieuse des caractéristiques de cette période et met en relief les possibilités qui s'offrent à l'Organisation mondiale ainsi que les obstacles auxquels elle a à faire face. Nous partageons dans ses grandes lignes ses évaluations et je voudrais, dans le contexte de la discussion générale, me référer surtout aux idées qu'il exprime au sujet des procédés auxquels l'Assemblée générale a recours pour adopter ses décisions.

188. La trentième session a, en effet, donné dans certains cas des résultats sur lesquels nous devons méditer. L'adoption de résolutions caractérisées par leur dualité ou fondées uniquement sur les vues d'une des parties à un conflit est en effet susceptible d'affaiblir l'autorité et la crédibilité de l'Assemblée générale, de rendre complètement inapplicables ses résolutions et d'entraver, au lieu de faciliter, le processus de négociations et de règlement pacifique. Nous savons tous que les résolutions de l'Assemblée générale ne peuvent pas à elles seules résoudre les conflits ou les problèmes; elles peuvent néanmoins contribuer à un règlement dans la mesure où elles reflètent une évaluation correcte et objective d'une situation donnée, une compréhension complète des positions des parties en cause, un respect pour leur sensibilité et sont empreintes de réalisme, de justice et d'équité. J'ose espérer que cette année les conclusions des travaux de l'Assemblée générale seront moins controversées, plus équilibrées et plus constructives.

M. Harry (Australie), vice-président, prend la présidence.

189. Au début de cette trente et unième session, nous devons tout d'abord nous attacher à définir les problèmes les plus importants auxquels nous sommes confrontés. Quels sont les développements significatifs de la dernière période annuelle? Vers quels buts devons-nous diriger nos efforts dans les circonstances actuelles? Je voudrais vous présenter brièvement, dans leurs lignes générales, les vues de la Turquie sur les questions internationales que mon gouvernement juge être d'un intérêt majeur dans les circonstances présentes.

190. L'année qui vient de s'écouler a eu ses difficultés, ses soucis et ses tensions. Si des progrès évidents ont pu être réalisés dans certaines questions qui avaient été débattues par notre assemblée à sa dernière session, de nouveaux problèmes ont surgi et des conflits ont éclaté dans certaines régions du monde. Nous avons pu, au début du mois dernier, commémorer le premier anniversaire de la signature de l'Acte final d'Helsinki, définissant les conditions de la détente en Europe. L'événement a été marqué par des commentaires modérément enthousiastes en ce qui concerne les développements qui ont eu lieu dans cette période initiale de la détente en Europe.

191. Il n'en est pas moins vrai que, d'une façon générale, les pays du continent européen ont pu bénéficier d'une certaine stabilité dans leurs relations politiques et de conditions relativement favorables dans le domaine de la coopération économique et technologique. Ce résultat n'est certainement pas négligeable, mais le fait essentiel que cette

période d'essai de l'Acte final d'Helsinki a mis en lumière est ce que nous avons, quant à nous, dès le début, appelé "indivisibilité de la détente".

192. L'expérience que nous avons acquise dans cette courte période de temps nous a fait comprendre de façon plus claire et plus décisive que la détente ne peut être considérée et maintenue isolément dans une région définie du monde et qu'il est nécessaire que les efforts tendant à rendre possibles une plus grande stabilité et une coopération plus active soient poursuivis dans toutes les parties du monde.

193. Dans ce contexte, nous continuons à considérer que la paix et la sécurité de l'Europe sont étroitement liés à la paix et à la sécurité de la Méditerranée. C'est la raison pour laquelle nous attachons une importance particulière au document intitulé "Questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée", qui figure dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous souhaitons que les conditions existant actuellement dans cette région évoluent dans un sens qui permettrait l'application totale dudit document.

194. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la Turquie a pris, pour sa part, toutes les initiatives qui lui semblaient possibles afin de contribuer à créer les conditions favorables à l'instauration de ce climat nouveau dans les relations internationales. Dans les deux parties du monde qui forment sa région, l'Europe orientale et le Moyen-Orient, mon pays a renouvelé, avec la presque totalité de ses voisins, les relations existantes de bon voisinage en formant avec eux des liens plus étroits, tant dans le domaine politique que dans celui de la coopération économique. Je crois pouvoir dire que les pays de cette région, par ces relations de bon voisinage et de collaboration qu'ils poursuivent et développent résolument, apportent une contribution importante au maintien de la paix.

195. A côté de ces efforts que nous devons déployer avec persévérance, et qui ont pour but de créer et de maintenir des relations internationales reposant sur le respect mutuel, l'égalité et l'esprit de coopération, plusieurs questions importantes dans le domaine économique demandent aujourd'hui de notre part une attention particulière.

196. Un examen global de la situation économique mondiale révèle trois tendances qui sont particulièrement marquantes.

197. La première est la tendance de l'interdépendance des nations. Les crises successives de ces dernières années — crise alimentaire et crise énergétique — et les problèmes graves auxquels a dû faire face la communauté internationale — dégradation de l'environnement, inflation, récession, instabilité monétaire — ont démontré qu'une coopération et qu'une coordination internationales étroites s'avèrent indispensables.

198. La seconde tendance est l'interrelation qui existe entre les problèmes économiques, aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Jusqu'à présent, de tels problèmes étaient, pour la plupart, traités sur une base sectorielle selon le cas d'espèce, le commerce, le financement, les problèmes monétaires, l'environnement. La né-

cessité d'adopter une méthode multidisciplinaire intégrée pour résoudre ces problèmes se révèle de plus en plus évidente.

199. La troisième tendance est l'évolution de concepts gouvernant les relations économiques entre les pays industrialisés et les pays en développement, c'est-à-dire de reconnaître que ces relations doivent être fondées sur l'équité, l'égalité et les intérêts mutuels. Consciente de cette évolution et soucieuse de satisfaire les aspirations de la majorité de la communauté internationale pour assurer un développement juste et équitable, l'Assemblée générale avait adopté la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international à l'issue des travaux de sa sixième session extraordinaire [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*].

200. Inspirée des mêmes principes, la résolution relative au développement et à la coopération économique internationale, adoptée par consensus au cours de la septième session extraordinaire [*résolution 2263 (S-VII)*], a apporté une dimension nouvelle aux relations économiques internationales. Elle a prévu des mesures à prendre dans les domaines du commerce international, du transfert de ressources, du financement, du développement, de la science et de la technologie, de l'industrialisation, de la réforme monétaire, de l'agriculture, de l'alimentation et de la coopération entre les pays en développement.

201. L'année qui vient de s'écouler a été riche dans le domaine des négociations au sein du système des Nations Unies entre les pays développés et les pays en développement en vue d'assurer une application accélérée des mesures prévues pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Il est difficile de dire que toutes ces négociations ont abouti à des résultats pleinement satisfaisants; néanmoins, nous reconnaissons que des efforts sérieux ont été déployés de la part de toutes les parties intéressées.

202. On peut également constater que certains efforts ont été faits au cours de cette même année en dehors du système des Nations Unies pour contribuer à la réalisation du nouvel ordre économique mondial. La Conférence de Paris sur la coopération économique internationale - dont nous nous réjouissons de la reprise des travaux -, la septième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères⁵, la Conférence de Manille⁶, la Conférence de Colombo et la Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement⁷ méritent une place toute particulière dans le cadre de ces activités.

203. Mon gouvernement est convaincu que l'instauration d'un nouvel ordre économique international, fondé sur l'équité, l'égalité, l'interdépendance et la coopération entre tous les Etats, indépendamment de leur système économique et social, corrigera les inégalités et rectifiera les injustices actuelles. Il permettra en même temps d'éliminer le fossé croissant entre les pays développés et les pays en développement et assurera aux générations présentes et futures un développement économique et social dans la

paix et la justice. La Turquie, un pays en voie de développement, engagé dans le processus d'une industrialisation rapide, s'est toujours associé à toutes les initiatives prises au sein du système des Nations Unies ou en dehors de ce système, visant à apporter des solutions réalistes aux problèmes économiques internationaux.

204. La persistance des attitudes colonialistes et racistes constitue un problème dont la gravité s'accroît et met de plus en plus en danger la paix et la stabilité dans le continent africain ainsi que la paix et la sécurité internationales. La Turquie, qui a dû elle-même livrer une lutte ardue contre l'impérialisme et l'expansionnisme pour sauvegarder et raffirmer son indépendance, éprouve un sentiment de solidarité profonde à l'égard des peuples qui sont déterminés à assurer leur autodétermination et leur indépendance. Nous avons accueilli avec joie l'accélération du processus de décolonisation au cours des dernières années et, récemment, l'accession à l'indépendance de l'Angola, du Cap-Vert, des Comores, du Mozambique, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Sao Tomé-et-Principe, des Seychelles et du Surinam. Cependant, les problèmes de la Namibie et de la Rhodésie du Sud restent toujours inquiétants et peuvent, faute de solution rapide, provoquer à courte échéance des affrontements interraciaux en Afrique australe.

205. La Turquie, en tant que membre fondateur du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, a soutenu pleinement tous les efforts destinés à assister le peuple de Namibie dans sa lutte pour la liberté et l'indépendance. Les Nations Unies ont assumé une responsabilité toute particulière envers la Namibie. Ma délégation a appuyé les efforts des Nations Unies et la résolution du Conseil de sécurité demandant des élections libres sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies. Le manque de progrès a aggravé sérieusement la situation en créant de nouveaux périls. Nous espérons qu'avant qu'il ne soit trop tard, l'Afrique du Sud prendra conscience de la nécessité de coopérer avec les Nations Unies dans le but d'accorder au peuple namibien son droit inaliénable d'accéder à l'indépendance.

206. En ce qui concerne la Rhodésie du Sud, la Turquie réitère son soutien sans réserve à la demande d'autodétermination et de gouvernement par la majorité du peuple du Zimbabwe. Nous suivons avec un grand intérêt les efforts soutenus déployés récemment en vue de promouvoir et d'accélérer la solution du problème qui se pose en Rhodésie du Sud. Nous espérons sincèrement que ces efforts pourront être couronnés de succès et permettront un progrès rapide vers une solution négociée qui, tout en donnant satisfaction au peuple du Zimbabwe, évitera en même temps des affrontements sanglants.

207. La politique d'*apartheid* en Afrique du Sud constitue toujours une source profonde d'inquiétude et de préoccupation pour tous les pays dévoués à la cause de la justice raciale et de la dignité humaine. Les événements tragiques qui se sont déroulés récemment dans ce pays ont illustré d'une façon dramatique la réaction violente que provoque l'*apartheid*. La Turquie a constamment marqué d'une manière ferme son opposition à cette politique et à la discrimination raciale en Afrique du Sud. Nous appuyons la résolution 392 (1976) du Conseil de sécurité qui invite le

⁵ Tenue à Istanbul du 12 au 15 mai 1976.

⁶ Troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Manille du 26 janvier au 7 février 1976.

⁷ Tenue à Mexico du 13 au 21 septembre 1976;

Gouvernement sud-africain à mettre fin à la violence contre le peuple sud-africain et à prendre d'urgence des mesures en vue d'éliminer l'*apartheid* et la discrimination raciale. Nous formulons l'espoir que la condamnation vigoureuse de cette politique par la communauté internationale obligera le Gouvernement sud-africain à se conformer au jugement de la conscience mondiale et l'incitera à une solution rapide qui accorderait à la population africaine du pays les droits humains fondamentaux qui leur ont été refusés depuis si longtemps.

208. En raison de sa situation géographique et de ses nombreux rapports et liens avec les pays du Moyen-Orient, la Turquie continue à suivre avec une vive inquiétude le conflit entre les Etats arabes et Israël, qui constitue un foyer permanent de danger pour la paix et la sécurité de la région. L'attitude de mon pays à l'égard de ce problème a été maintes fois énoncée du haut de cette tribune. Les principes invariables sur lesquels est basée sa politique extérieure conduisent la Turquie à s'opposer à l'acquisition de territoires par la force. Sur le fond du problème, nous avons toujours maintenu qu'Israël devrait se retirer de tous les territoires qu'il occupe depuis 1967 et qu'un règlement devrait permettre à tous les pays de la région de sauvegarder leur indépendance, leur souveraineté et la sécurité de leurs frontières. Au cours des dernières années, nous avons appuyé les efforts déployés pour faire connaître les droits politiques des Palestiniens, car nous sommes et restons persuadés que cette question se trouve au coeur du problème plus large d'établir une paix juste et durable au Moyen-Orient. C'est dans cette conviction que nous avons soutenu les résolutions de l'Assemblée générale, réaffirmant les droits inaliénables des Palestiniens en Palestine, leur droit à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté et demandant que l'Organisation de libération de la Palestine soit invitée à participer, sur un pied d'égalité avec les autres parties, à toutes les délibérations et conférences sur le Moyen-Orient qui auront lieu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Mon gouvernement a suivi avec un très vif intérêt et appuyé les initiatives qui se sont succédé au cours de ces dernières années en vue de créer des conditions rendant possible la solution du conflit du Moyen-Orient. En fait, on peut dire que certains progrès ont été accomplis dans la recherche des éléments d'une solution finale. Ces progrès résident essentiellement dans une meilleure compréhension de la part de l'opinion publique internationale des aspects réels de ce problème. Mais, si à certains moments nous avons pu penser que nous avions amorcé quelques progrès vers un dénouement de ce conflit, je dois reconnaître avec grand regret que la situation au Moyen-Orient paraît aujourd'hui aussi inextricable qu'aux périodes les plus difficiles du passé.

209. La guerre sanglante du Liban a fait surgir dans cette partie du monde des problèmes nouveaux. Nous avons, nous qui sommes voisins et amis de ce pays, suivi les désolantes péripéties de cette guerre fratricide avec une vive affliction. Le salut réside dans une solution nationale qui sauvegarderait l'intégrité territoriale du pays fondée sur un compromis réaliste entre les divers groupes, aujourd'hui antagonistes, et qui répondrait tant aux exigences d'un Etat démocratique moderne qu'aux traditions et aux aspirations véritables du peuple libanais.

210. En ce qui concerne la question d'importance vitale pour l'humanité de l'arrêt de la course aux armements et du

désarmement, nous ne pouvons pas nous empêcher de noter avec un très vif regret que non seulement aucun progrès n'a été réalisé dans ce domaine depuis notre dernière session, mais, au contraire, des développements se produisent qui aggravent et compliquent encore le problème. Aucun pas en avant n'a pu être fait dans la définition des concepts pouvant rendre possible un départ dans des négociations portant sur un désarmement général et complet.

211. Nous devons, d'autre part, constater que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*] n'a pas atteint ses objectifs déclarés. Non seulement ce traité ne prévoit pas de protection et de garanties sérieuses pour les pays non nucléarisés, mais il n'a pas empêché la propagation du danger nucléaire à de nouvelles régions du monde. Nous estimons que tous ces problèmes interliés du désarmement doivent être soumis à un réexamen très sérieux.

212. Au cours des dernières années, le monde entier a été témoin d'une intensification des actes violents internationaux. Le nombre d'avions détournés, de personnes prises en otages, de diplomates assassinés a atteint des proportions alarmantes. Mon pays, tout comme beaucoup d'autres, a été victime de certains de ces actes inhumains et cruels. Nous estimons que l'Assemblée devrait se pencher sur ce problème, ne fût-ce que pour considérer certains aspects des actes de violence qui, à moins que des mesures soient prises sans délai en vue de les endiguer, pourraient nous plonger dans de nouveaux drames humaines.

213. Une importante négociation se poursuit à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer dont le but est d'adapter le droit international aux conditions nouvelles de la navigation mondiale et de l'exploitation des ressources des océans. Ce qui rend cette négociation longue et jusqu'à ce jour peu concluante est le fait que, devant la nouveauté des concepts élaborés pour définir le nouveau droit de la mer, chaque pays a tendance à les comprendre et à les interpréter du point de vue de ses intérêts particuliers, donc en fonction de sa propre situation géographique. Or, la géographie et la géopolitique de notre globe présentent toute la variété, toute la diversité imaginables. Les continents et les mers n'ont certainement pas été tracés avec une régularité qui leur permettrait de recevoir d'un nouveau droit de la mer des solutions simples et faciles. Une solution d'ensemble ne peut être obtenue que si la Conférence élabore des concepts suffisamment larges qui définissent des principes généraux acceptables par tous, et qui, d'autre part, facilitent et rendent possible la solution des cas particuliers. Ces principes doivent tenir compte de l'équité. D'autre part, en ce qui concerne les ressources des océans, qui ne dépendent de la souveraineté d'aucun Etat, les méthodes de leur exploitation doivent être déterminées dans le cadre d'un système qui tiendrait compte des droits de chaque membre de la communauté internationale sur ces ressources, et permettrait une distribution équitable des produits de cette exploitation.

214. Je voudrais faire quelques remarques sur le problème de Chypre. Je suis sûr que tous les Membres des Nations Unies se souviennent de ce qui s'est passé à la trentième session. La débat sur la question avait produit un résultat qui n'a fait que compromettre le processus de négociation.

Il est clair que les négociations ne pouvaient être réactivées que dans le cadre d'une nouvelle procédure. C'est dans ce dessein que nous nous sommes mis d'accord avec le Ministre des affaires étrangères de Grèce sur une nouvelle base prévoyant la reprise du dialogue sans conditions préalables, afin d'arriver à un *package deal* sur tous les aspects que comporte le problème de Chypre. Malheureusement, malgré les efforts inlassables du Secrétaire général, des négociations substantielles n'ont pu être entamées en raison des tentatives sans cesse renouvelées de remettre en question cet accord, de le vider de son contenu véritable et de l'enfreindre. Le Secrétaire général, avec une ténacité et une persévérance pour lesquelles nous lui sommes reconnaissants, n'a néanmoins pas abandonné ses efforts et a récemment eu des consultations avec les représentants des deux communautés.

215. Je voudrais répéter les considérations et les principes qui guident le Gouvernement turc dans sa politique à l'égard du problème de Chypre. Les deux communautés se trouvent engagées dans un processus de négociation. Ce fait ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité exigent que les deux communautés soient représentées sur un pied d'égalité dans tous les forums internationaux où la question de Chypre est discutée. Aux Nations Unies, cette nécessité doit être respectée dans toute la mesure permise par les règles de procédure. Toute action, toute décision portant atteinte à ce principe, ne peut qu'entraver des négociations et prolonger le conflit.

216. La situation actuelle dans l'île a son origine dans le coup d'Etat militaire auquel a eu recours la Grèce en 1974 en vue d'annexer Chypre. La solution future devrait sauvegarder l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de Chypre. L'Etat de Chypre devrait pouvoir suivre une politique de non-alignement véritable qui, dans l'esprit du Gouvernement turc, correspondrait effectivement aux intérêts à long terme des deux communautés tout en contribuant à la paix et à la stabilité en Méditerranée orientale.

217. Un regroupement inévitable des deux communautés en deux zones distinctes a eu lieu au cours de ces dernières années. Soixante mille Chypriotes turcs ont trouvé refuge dans le nord de l'île en abandonnant leurs foyers et leurs propriétés dans le sud. Un mouvement en sens inverse s'est produit en ce qui concerne la population grecque du nord de l'île. Ces mouvements de populations présentent des problèmes difficiles qui ne peuvent être réglés que dans le cadre d'une solution d'ensemble.

218. L'intervention turque à Chypre, en juillet 1974, faisant suite au coup d'Etat contre l'indépendance de l'île, était pleinement conforme aux obligations assumées par la Turquie en vertu du traité garantissant cette indépendance⁸. La Turquie n'a nullement l'intention de maintenir ses forces à Chypre. Elle a déjà réduit de 12 000 ses effectifs se trouvant dans l'île. La Turquie n'a aucune volonté d'imposer une solution; elle n'a pas d'intérêts à Chypre au-delà de l'indépendance de l'île, de la prospérité et de la sécurité de la communauté turque. Elle tient à ce que Chypre reste à l'écart d'arrangements stratégiques et ne devienne pas l'enjeu des politiques des grandes puissances.

Dans ce contexte, je tiens à souligner à nouveau que la communauté turque s'est pleinement engagée à une politique de non-alignement pour Chypre. Pour ces raisons mêmes, toute solution considérée acceptable par la communauté turque le serait également, et sans aucune réserve, par la Turquie. Dès qu'une solution pourra intervenir, la Turquie procédera sans délai au retrait des forces militaires qu'elle a été contrainte d'envoyer à Chypre, conformément à ses obligations contractuelles.

219. Je voudrais réitérer que, dans sa politique à l'égard du problème de Chypre, la Turquie continuera à être guidée par le seul souci d'encourager par tous les moyens une solution juste et équilibrée et de contribuer à la paix, à la sécurité et à une coopération harmonieuse dans notre région.

220. Ce même désir anime la Turquie en ce qui concerne les problèmes bilatéraux turco-grecs. Les questions relatives au plateau continental de la mer Egée, à la militarisation des îles situées le long des côtes turques et à l'utilisation de l'espace aérien de l'Egée appellent des solutions urgentes. Toutes ces questions ont été récemment discutées au sein du Conseil de sécurité, et j'ai eu l'occasion de présenter les vues de mon gouvernement sur chacune d'elles.

221. La militarisation des îles qui ne sont situées qu'à quelques milles des côtes turques, en violation flagrante des traités internationaux, notamment du Traité de paix, signé à Lausanne le 24 juillet 1923 et du Traité de Paris de 1957⁹ régissant le statut de ces îles, constitue une menace sérieuse pour la sécurité de la Turquie et alimente un climat de méfiance entre les deux pays. Des mesures effectives visant à la restauration du statut de démilitarisation des îles en question devraient être adoptées sans délai.

222. Le désaccord sur le plateau continental provient de la revendication de souveraineté exclusive et de monopole des pouvoirs dans la mer Egée formulée par la Grèce. Les arguments juridiques qu'elle a avancés pour soutenir cette revendication ne sont pas valables. Les concepts juridiques en cette matière se trouvent encore loin d'être bien définis, mais il est évident que la configuration de la mer Egée, avec une multitude d'îles, parmi lesquelles un grand nombre se trouvent à une distance très rapprochée des côtes turques, nécessitera l'application de critères fondés sur l'équité et qui tiendraient pleinement compte des conditions particulières de la mer Egée.

223. Le facteur démographique ne peut pas être ignoré. La population des milliers d'îles dans la mer Egée ne dépasse pas 300 000 habitants, tandis que la population de la région côtière de la Turquie atteint 10 millions. La Turquie et la Grèce sont les seules régions côtières de la mer Egée, qui est donc une mer commune. Le problème du plateau continental et de sa délimitation dépasse les considérations purement techniques et légales et englobe des facteurs politiques, économiques et de sécurité. La Turquie ne saurait abandonner ses droits vitaux qui sont liés à la sauvegarde de l'équilibre général dans cette région.

224. Les récentes décisions du Conseil de sécurité et de la Cour internationale de Justice viennent confirmer le bien-

⁸ Traité de garantie, signé à Nicosie le 16 août 1960.

⁹ Traité de paix avec l'Italie, signé à Paris le 10 février 1947.

fondé de la position de la Turquie. Le Conseil de sécurité n'a pas accepté la thèse grecque, selon laquelle les activités de recherche et d'exploration d'un navire turc civil constituaient une infraction au droit de souveraineté de la Grèce. La Cour internationale de Justice, se basant sur le plan juridique, a rejeté la requête de la Grèce demandant des mesures intérimaires en vue de mettre fin aux activités de recherche et d'exploration de la part de la Turquie. La Turquie a toujours préconisé des négociations entre les deux pays pour le règlement de ce différend, et la résolution 395 (1976) du Conseil de sécurité du 25 août dernier contenait une recommandation dans ce sens. En ce qui nous concerne, nous sommes toujours prêts à des négociations ayant un sens, pourvu que ces négociations ne soient pas ombragées par des actions unilatérales incompatibles avec la résolution du Conseil de sécurité et de nature à porter atteinte à la confiance mutuelle, sans laquelle aucun dialogue ne pourrait avoir de résultats positifs et fructueux.

225. En terminant, je voudrais exprimer la conviction que les débats de la trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies feront progresser vers des solutions constructives les questions internationales importantes qui nous préoccupent aujourd'hui, dans l'intérêt d'une meilleure entente et d'une collaboration plus étroite entre tous les pays du monde.

226. M. OBENGA (Congo): Monsieur le Président, je voudrais, au début de mon propos, au nom de la délégation de la République populaire du Congo, rendre hommage à la mémoire du Président Mao Tsétoung, homme de pensée et d'action, qui a profondément marqué l'histoire de notre temps. Le deuil du grand peuple chinois ami a été vivement ressenti et entièrement partagé par le peuple congolais.

227. Je considère comme un privilège et un honneur à la fois ma première apparition devant la plus importante assemblée délibérative du monde. Mon premier acte est par conséquent de transmettre au Président de cette assemblée, M. Amerasinghe, les vives félicitations du Gouvernement de mon pays. Il doit la présidence de notre assemblée à sa grande expérience des hommes et des affaires du monde, et c'est déjà une garantie suffisante pour le succès de nos travaux. Il est normal que j'associe à cet hommage son prédécesseur, le Premier Ministre du Luxembourg, M. Gaston Thorn. C'est en grande partie à sa connaissance approfondie des problèmes internationaux que nous devons la qualité des travaux de la trentième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

228. J'ai également pour mission d'exprimer la satisfaction de mon gouvernement pour la manière dont le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, s'acquitte de ses hautes et délicates obligations. J'ai déjà eu l'occasion de le lui dire lors de sa récente visite officielle en République populaire du Congo. Le parti et l'Etat congolais demeurent attentifs aux efforts que déploient le Secrétaire général et ses éminents collaborateurs pour faire des Nations Unies une institution écoutée, dynamique, à la hauteur des grands idéaux de paix et de sécurité internationales.

229. L'événement le plus frappant dans la vie des nations depuis la seconde guerre mondiale est le soulèvement du tiers monde qui revendique aujourd'hui l'établissement d'un

nouvel ordre économique international moins inéquitable, et la solution des problèmes critiques d'une extrême importance pour l'existence même de l'ensemble de l'humanité : les économies en détresse, l'épuisement des ressources naturelles, la catastrophe écologique comme rançon inattendue du progrès scientifique et technique, l'accumulation incontrôlée des arsenaux thermonucléaires, les impasses de la diplomatie eu égard aux problèmes de la détente, les obligations internationales non exécutées, les crimes perpétrés contre le peuple chilien martyr, victime d'une dictature sanguinaire, les intérêts inventés de toutes pièces dans l'océan Atlantique ou dans l'océan Indien, la surpopulation, la famine et l'appauvrissement culturel.

230. Aujourd'hui, l'humanité doit globalement prendre des initiatives éclairées, courageuses, face à tous ces problèmes internationaux réels. Il faut commencer par le plus simple, c'est-à-dire par le respect de chaque peuple qui doit vivre libre dans un monde voué en principe à la paix.

231. Analysée objectivement, la seconde guerre mondiale apparaît au premier plan comme une vigoureuse réplique à la guerre d'agression imposée par le fascisme. Sans la résistance des peuples, l'humanité n'aurait pas pu se débarrasser de la dictature hitlérienne. Les points chauds de la planète en Asie, au Proche-Orient, en Afrique et en Amérique latine obéissent rigoureusement à cette même logique, et la lutte armée contre le colonialisme, l'*apartheid*, la domination étrangère correspond ici à la volonté d'assumer le sacrifice ultime, devenu alors indispensable pour sauver des peuples entiers.

232. Voilà pourquoi la question de savoir si la libération nationale doit se faire nécessairement par la violence ne mérite plus d'être discutée aux Nations Unies, au moins pour deux raisons fondamentales. D'abord, la violence des peuples en lutte n'est que la réaction à la première violence exercée sur ces peuples par les forces étrangères de domination et d'exploitation. Ensuite, l'ONU reconnaît non seulement le droit inaliénable des peuples à l'autodétermination, à la liberté, à l'indépendance, mais aussi et surtout la légitimité de la lutte pour la jouissance de ce droit conformément à notre charte. La lutte armée n'est pas une basse lutte partisane; elle n'obéit pas à une politique bâtarde et inconséquente que personne n'explique jamais aux peuples. La lutte armée mobilise l'énergie maximale des forces acquises au combat libérateur. Elle est la forme ultime que prend la lutte des classes. L'ONU, un moment, s'est cabrée devant la nécessité d'une lutte armée en Afrique australe espérant un dernier retour des racistes sud-africains à la raison, au bon sens, au remords. Le résultat fut immédiat : le renforcement du système d'oppression au point de rendre inefficaces les mesures préconisées par l'ONU et ainsi, discréditer notre organisation. Ce renforcement matériel et juridique, militaire et culturel du système d'oppression sud-africain est lui-même le résultat de l'intervention de la diplomatie européenne et américaine qui apporte ainsi à l'Afrique du Sud et à la Rhodésie du Sud toute l'aide nécessaire pour faire échec aux initiatives de l'ONU. Il n'est que de consulter le dernier rapport du Comité de décolonisation de l'Organisation de l'unité africaine pour se rendre compte aisément des moyens perfides utilisés par les alliés de Pretoria et de Salisbury, en vue de renforcer la discrimination raciale et l'exploitation de l'homme noir en Afrique australe.

233. A un moment où les alliés objectifs de Pretoria et de Salisbury étudient activement des voies et moyens pour imposer une guerre civile en Namibie et au Zimbabwe, en mettant sur pied des gouvernements fantoches à leur entière dévotion, la lutte armée demeure la seule issue à laquelle doivent recourir énergiquement les mouvements de libération en Afrique australe. La conférence au sommet de Dar es-Salam, qui s'est tenue dans le courant du mois, vient une fois de plus de confirmer une telle nécessité impérieuse, à savoir l'intensification de la lutte armée.

234. Comment s'expliquer le comportement de certaines puissances qui déploient brusquement une activité diplomatique fébrile en direction des pays africains en cette étape importante où la lutte armée est entrée dans sa phase aiguë en Afrique australe ? Les Africains refusent de négocier leur statut d'homme. C'est pourquoi nous sommes convaincus que l'Afrique combattante saura rester vigilante face aux nombreuses tentatives impérialistes de récupérer le terrain perdu. L'Afrique combattante saura se méfier des conversions tardives, des marques de générosité forcée que certains impérialistes multiplient maintenant qu'ils commencent à réaliser l'avènement inéluctable de la victoire finale. En Namibie et au Zimbabwe, des hommes et des femmes se battent jusqu'au sacrifice de leur vie. Ils veulent vivre libres, maîtres de leur présent et de leur avenir. Il est par conséquent juste et légitime que ces combattants de la liberté soient pleinement associés à toute discussion concernant le devenir de leur pays respectif. En termes clairs, toute velléité de résistance à la mise en place d'un régime de la majorité au Zimbabwe sera évidemment combattue. En termes également clairs, si jamais une conférence sur la Namibie devait avoir lieu, il serait normal qu'une telle conférence mette en présence la SWAPO et le Gouvernement sud-africain sous l'égide des Nations Unies. Si la SWAPO ne participe pas à une telle conférence, celle-ci serait immédiatement atteinte d'invalidité politique. Aucune nation, si riche et si puissante soit-elle, ne peut disposer tranquillement à sa guise du devenir de notre peuple. C'est là un principe fondamental qui devrait guider constamment l'action des Nations Unies.

235. Interrogeons davantage la réalité en la regardant de plus près. Nous ne pouvons pas croire que c'est par humanisme ou par un soudain esprit d'équité que certains se font un devoir de prendre en main, aujourd'hui plus qu'hier, le dossier de l'Afrique australe. Cet empressement, volontiers théâtral, est stratégique quant au fond. Il résulte de la nécessité, pour les puissances impérialistes, de sauvegarder leurs intérêts, faits de mesquins calculs économiques. Le Zimbabwe est le principal producteur mondial de chrome et possède d'importantes ressources en cuivre, en manganèse et en or. Il est, du reste, symptomatique de lire, dans les documents pertinents des Nations Unies, que près de la moitié des investissements américains en Afrique se trouvent bel et bien en Afrique du Sud.

236. Il y a aussi à cet empressement de faux calculs politiques; il s'agit fondamentalement de sentiments anti-communistes : le prétendu péril rouge qui succède aujourd'hui au prétendu péril jaune et qui hante un bon nombre de chancelleries dans le monde. La presse occidentale est fertile en échos à ce sujet. D'après cette presse, leur échec au Mozambique et en Angola commande désormais aux pays impérialistes d'établir des bases sûres en Namibie et au

Zimbabwe avec l'appui de l'Afrique du Sud. Leur plan consiste à tout mettre en oeuvre pour que l'Afrique australe ne bascule pas dans le camp socialiste. Un tel danger est évidemment imaginaire, et c'est extrêmement grave d'avouer que c'est par anticommunisme que le racisme se conçoit, s'applique et s'explique en Afrique australe. Le socialisme est libérateur, et si jamais il devait agir en Afrique australe, il affranchirait les populations de l'Afrique australe de la discrimination raciale et de la sujétion politique.

237. Ce comportement anticommuniste qui expliquerait le racisme en Afrique du Sud mérite d'être largement questionné. Les impérialistes savent beaucoup de choses. Ils savent que les jours des régimes racistes, colonialistes et minoritaires sont comptés. Ils savent également que l'indépendance de la Namibie et du Zimbabwe se pose maintenant en termes de mois et non plus de décennies. Les impérialistes savent tout cela. Voilà pourquoi ils s'ingénient à imposer des solutions de dernière heure soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs hommes de main. Tous les dangers qu'ils peuvent imaginer sont des inventions destinées à camoufler leurs sordides desseins.

238. Notre propre expérience peut être évoquée ici puisqu'elle est instructive. Hier encore, la République populaire du Congo était accusée d'être un foyer de subversion, une base de pénétration communiste en Afrique centrale. La vérité est que l'Afrique entière, et particulièrement les pays voisins du Congo, sait parfaitement les intentions de paix, de concorde et de fraternité que notre pays nourrit à l'égard de chacun d'eux. Le président Marien Ngouabi l'a maintes fois proclamé :

“La République populaire du Congo entend toujours entretenir de bons rapports de coopération avec tous les pays du monde épris de paix et cela par-delà les choix idéologiques.”

Mais la véritable paix commence chez soi. Actuellement, au Congo, il n'existe aucun détenu politique. Je puis affirmer encore que le peuple congolais est un élément actif de paix et de coopération dans le monde d'aujourd'hui. Le Congo a été le premier pays africain à rompre toutes ses relations avec Israël, en décembre 1972, c'est-à-dire pratiquement un an avant la guerre d'octobre 1973. Le président Marien Ngouabi a été au centre de la normalisation des relations entre le Zaïre et l'Angola après la grande victoire du Movimento Popular de Libertação de Angola sur les mouvements fantoches objectivement alliés au racisme sud-africain. Le peuple congolais prend activement part à la vie de l'Union douanière des Etats d'Afrique centrale qui est une des plus belles expressions de notre coopération au niveau sous-régional. La contribution congolaise à la Conférence des chefs d'Etat d'Afrique centrale et orientale a toujours été positive. De la même manière, le peuple congolais entenu demeurer un membre efficace de l'Organisation de l'unité africaine, du mouvement de non-alignés et de l'Organisation des Nations Unies qui vient d'accueillir en son sein un nouveau Membre, les Seychelles, dont nous saluons chaleureusement l'admission.

239. Mais malgré cette coopération interafricaine et internationale que nous croyons exemplaire, l'impérialisme ne cesse de multiplier ses attaques contre mon pays, le

présentant souvent comme le cancer de l'Afrique. Une prétendue présence de troupes congolaises a été signalée au Sahara occidental. Il a été question récemment d'un transfert de plusieurs milliers de soldats cubains de l'Angola au Congo. La vérité entière est que notre soutien à la cause du peuple sahraoui découle exclusivement de la volonté d'observer de façon rigoureuse et de faire appliquer de façon propre le principe sacré de l'autodétermination des peuples. Nous sommes pour la paix et la sécurité en Afrique septentrionale. Enfin, la vérité indiscutable est que l'Angola, Etat indépendant et souverain, a désormais un immense rôle à jouer dans la libération inéluctable de la Namibie. L'Angola fait directement partie des pays du Front de par sa position géographique. Dans tout cela, le plus curieux est précisément ce lourd silence gardé à propos des mercenaires révélés à la conscience internationale par l'historique procès de Louanda.

240. L'Afrique est aujourd'hui nationaliste. Son histoire récente se résume en une énorme résistance contre le colonialisme et le néo-colonialisme. Ce que l'Afrique représente comme patrimoine culturel, énergie morale et force économique, est considérable. L'Afrique possède d'immenses atouts pour devenir un acteur moderne du tiers monde dans le monde en mouvement. Le destin du monde nouveau ne peut s'accommoder des idées d'un Hegel sur l'Afrique. Au demeurant, la faiblesse immédiate des nazis, pour citer un exemple vérifiable, a été de déclarer le r de l'humanité sous-humaine.

241. Au-dehors, l'Afrique est surtout décrite en termes d'aide matérielle, scientifique et technologique. C'est exact. Mais, au-dedans, le problème de la sécurité des peuples africains est le problème central, et la communauté internationale, avec toute la force de sa conscience, ne peut ignorer que l'Afrique est aujourd'hui en même temps la zone la plus convoitée, et la plus névralgique du monde. Ce problème est réellement fondamental, puisque lié directement à la survie des peuples d'Afrique.

242. Les peuples africains sont aujourd'hui pris en tenailles par le Nord et le Sud du continent.

243. Depuis plusieurs années, l'Etat expansionniste d'Israël a créé et maintenu une situation de conflit dans le nord de l'Afrique. Nos prises de position antérieures restent entièrement valables, à savoir la condamnation sans équivoque de l'expansionnisme israélien et le rétablissement dans ses droits du peuple palestinien. La délégation congolaise ne peut qu'appuyer fermement toutes les initiatives prises en ce sens par les Nations Unies.

244. La douleur africaine que révèle la partie australe du continent est sous-tendue, aiguillonnée, attisée par une monstrueuse collusion des autorités sionistes avec les racistes et fascistes sud-africains. Le manège discriminatoire, animé par la peur, obéit désormais à une vitesse effrénée, liquidant froidement chaque jour des dizaines, des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants, les martyrs africains de Soweto, Alexandra et Kimberley.

245. Le sionisme et l'*apartheid* sont identiques quant au fond. Des informations et des expériences de tout genre sont régulièrement échangées entre Tel-Aviv et Pretoria. Ce commerce d'idées criminelles n'obéit à aucune morale

internationale. Notre organisation, à la dimension de son ardeur pour la défense des droits de l'homme, doit condamner énergiquement un commerce si barbare qui va de pair, du reste, avec la misère des systèmes racistes.

246. De même que l'Occident estime que la sécurité européenne est liée à la situation qui prévaut en Méditerranée, de même les Africains considèrent l'océan Indien comme une zone de paix. Or, les pays de l'OTAN conservent aujourd'hui d'importantes forces navales dans l'océan Indien. La maîtrise complète des lignes internationales de communication est ainsi assurée. On ne peut s'attendre qu'à la multiplication de zones de tension en mer Rouge, dans l'océan Indien et dans la partie sud de l'Asie.

247. Il y a par-dessus tout la possibilité non exclue pour les Sud-Africains racistes et fascistes d'utiliser, dans les prochaines années à venir, contre l'Afrique entière, des armes atomiques qu'ils pourront fabriquer à partir du plutonium des réacteurs vendus par certains pays de l'OTAN. Selon toute vraisemblance, il s'agira de l'emploi d'armes nucléaires tactiques de différentes puissances, de quelques kilotonnes à la demi-mégatonne, ne provoquant que des retombées limitées.

248. Face à tant de forces répressives impérialistes, le problème de la sécurité des peuples africains demeure le problème essentiel, et l'ONU ne peut se dessaisir totalement d'un tel problème. L'ONU doit savoir que le problème de la sécurité des peuples d'Afrique, dans le présent et dans l'avenir, est d'une extrême importance pour la vie même de la communauté internationale dans son ensemble.

249. La modernité accroche visiblement les peuples d'Afrique. Leur attitude devant les choses et devant la vie est le respect. Avec la modernité et leur essence propre, les peuples d'Afrique ont tout ce qu'il faut pour contribuer efficacement au progrès général de l'humanité tout entière : un continent avec des espaces immenses, des ressources naturelles pratiquement inépuisables, des populations douées de capacités de toutes sortes, enfin une unité culturelle fondamentale. Mais, au préalable, nous devons veiller à la sécurité militaire des peuples d'Afrique.

250. Les Nations Unies devraient également jouer un rôle de premier plan dans la prise d'initiatives de paix, en direction du Sud-Est asiatique. Il s'agit, là aussi, pour notre organisation, de réaffirmer sa part de responsabilités dans des problèmes décisifs qui touchent à l'existence même de l'humanité. Le fond du débat est politique, juridique, mais surtout humain, en ce sens que l'ONU doit admettre en son sein la grande nation vietnamienne et récuser tout prétexte susceptible de légitimer une intervention militaire impérialiste en Corée. Il est clair que l'ONU n'a plus le choix. Son seul devoir est de créer, d'ores et déjà, des conditions de paix en Corée en exigeant le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes étrangères de la partie méridionale de ce pays. Il est difficile d'être plus explicite en disant que la réunification de la grande nation coréenne ne pourra se réaliser que dans l'indépendance et à l'abri de tout conditionnement extérieur. A-t-on jamais assez réfléchi sur l'échec de l'engagement massif des Etats-Unis d'Amérique au Viet Nam ? A-t-on jamais médité sur la victoire des forces populaires en Angola ? Un peuple décidé à vivre libre sort toujours victorieux du massacre au napalm, des

bombardements au phosphore et autres inventions infernales de la guerre moderne.

251. L'opinion publique mondiale est depuis peu très attentive à un problème immense qui affecte directement sa manière d'envisager l'avenir immédiat de la communauté internationale. Il s'agit du processus d'instauration d'un nouvel ordre économique international appelé à remédier au système économique actuel basé de toute évidence sur l'exploitation du tiers monde par les pays capitalistes. A ce propos, on a parlé très maladroitement des surenchères du tiers monde. La guerre du pétrole n'a pas toujours été comprise comme un événement caractéristique des temps modernes. En tout cas, l'enseignement immédiat que l'on peut en tirer est que, désormais, les arbitres de l'ordre international peuvent être plus nombreux qu'on le pense habituellement, non sans arrogance. Il est évident que le progrès économique et social des civilisations industrielles de l'hémisphère nord s'appuie sur les Etats du tiers monde, riches en produits de base et en énergie. Or, ces pays du tiers monde sont des pays dominés, tributaires des aléas et hasards des cartels de l'Occident. Le problème d'un nouvel ordre économique couve par conséquent un conflit planétaire entre les dominants et les dominés : ceux-ci pauvres, exploités, ceux-là riches de la pauvreté des exploités.

252. Il est permis de se féliciter des initiatives heureuses déjà prises par les Nations Unies, sous l'impulsion énergique du mouvement des non-alignés. Mais les Nations Unies doivent s'employer à mettre au point, avec le concours de la grande majorité des Membres, des méthodes d'approche plus dynamiques du problème. Le tiers monde a davantage besoin aujourd'hui d'un système plus équitable de rémunération des matières premières que d'une assistance qui devient chaque jour plus aléatoire. L'examen approfondi de ce problème d'un nouvel ordre économique international ne s'écarte nullement des nobles idéaux de notre organisation, dont la mission première est précisément de consacrer l'égalité de toutes les nations, grandes et petites, et de faire régner, dans toute la mesure du possible, la paix et la sécurité dans l'ensemble du monde.

253. Or, voici l'occasion d'évoquer à notre tour l'institution anachronique du droit de veto. Je crois même nécessaire d'insister sur ce point. Le caractère inamovible et irrévocable du droit de veto suppose du moins que les membres permanents du Conseil de sécurité qui se sont attribués ce droit ont assez de sagesse pour garantir la paix et la sécurité dans le monde. Or, il n'en est rien et l'histoire abonde en témoignages pertinents. Trois membres permanents occidentaux n'ont pu individuellement empêcher les guerres d'Indochine et du Viet Nam. Ces mêmes membres entretiennent parfois très ouvertement l'insécurité absolue que représentent l'*apartheid* et les régimes illégaux en Afrique australe. L'année dernière, la grande nation vietnamienne a été écartée de l'ONU en raison de l'exercice abusif du droit de veto par l'un des détenteurs de ce droit. On se rappelle aussi que l'admission de la République populaire de Chine est restée longtemps bloquée par un double veto. Le statut de l'Afrique du Sud au sein des Nations Unies ne tient plus qu'au droit de veto de trois membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité. La délégation congolaise trouve révoltant et scandaleux qu'un pays souverain et indépendant, nommément la République populaire d'Angola, par ailleurs membre de l'Organisation de l'unité

africaine et du mouvement des non-alignés, n'ait pas été jusqu'ici admis aux Nations Unies.

254. Ces faits appellent quelques observations. Tout d'abord, le droit de veto apparaît comme un arrangement mutuel, c'est-à-dire un droit que certaines puissances se sont malicieusement octroyé afin de garder la mainmise sur la direction des affaires du monde. Il y a là une nette volonté de dirigisme dans une assemblée internationale vouée à la paix. Le droit de veto signifie que la poursuite et la réalisation des objectifs de paix et de sécurité internationales n'incombent pas de la même manière à tous les Membres de l'ONU, ce qui est en contradiction flagrante avec la Charte de l'Organisation. Ensuite, l'irrévocabilité du droit de veto entretient un danger potentiel pour l'universalité des Nations Unies, en mettant gravement en cause les principes d'égalité et de souveraineté de toutes les nations Membres, grandes et petites. Au sein de l'ONU, le droit de chaque nation se limite à un siège et à une voix, quelles que soient son importance géographique et démographique, sa puissance économique et sa suprématie militaire. Enfin, le droit de veto est aujourd'hui purement et simplement anachronique : il obscurcit dangereusement l'histoire de l'ONU et compromet son élan vers l'universalité.

255. Néanmoins, ne perdons pas de vue le rôle joué par les Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix dans plusieurs parties du monde, avec des résultats plus ou moins satisfaisants.

256. Avant de conclure, il y a lieu de reconnaître l'avantage de l'assistance multilatérale accordée par l'Organisation des Nations Unies aux pays du tiers monde. A cet égard, la délégation congolaise apprécie à sa juste mesure toute la valeur des interventions du système des Nations Unies dans les différents domaines des entreprises d'Etat, de la planification financière, de la mise en valeur des ressources pélagiques côtières, du développement rural, du commerce extérieur et du réaligement du chemin de fer Congo-Océan. Il est vivement souhaitable que cette action économique et humanitaire se poursuive et s'intensifie dans l'avenir.

257. Parmi les nombreux problèmes brûlants du monde actuel et futur, nous nous sommes volontairement appuyés sur la nécessité et l'intensification de la lutte armée en Afrique australe, question inséparable du dossier Afrique du Sud, dossier lui-même lié à l'urgent problème de la sécurité des peuples d'Afrique. Le problème est posé dans ses moindres détails. Une action majeure doit être entreprise. L'organisation nouvelle d'un monde planétaire, auquel nous aspirons tous, exige au préalable le règlement total de cet immense problème international.

258. Le délai fixé par l'Organisation des Nations Unies à l'Afrique du Sud pour la décolonisation de la Namibie vient d'expirer il y a près d'un mois. Ce que nous attendons désormais de notre organisation, c'est une action immédiate et énergique en vue de mettre définitivement fin à l'annexion et à l'occupation illégale d'un territoire relevant de sa responsabilité.

259. L'ONU doit prononcer immédiatement la déchéance de l'occupation de fait de la Namibie par l'Afrique du Sud. Ni les pouvoirs, ni les moyens ne manquent pour ce faire.

Cette déchéance prononcée, l'ONU continuera de soutenir la SWAPO, de l'aider dans ses responsabilités nationales. La SWAPO est le représentant authentique des intérêts légitimes du peuple namibien. Quant au peuple du Zimbabwe, il ne saurait croupir davantage dans une oppression séculaire imposée par une minorité cynique. Le Zimbabwe doit être gouverné par les représentants de la majorité du peuple, conformément au principe du suffrage universel. La lutte des peuples de la Namibie et du Zimbabwe est indissociable de celle que mène le peuple d'Afrique du Sud. Les événements sanglants de Soweto doivent être saisis dans leur vrai contexte, celui de la vaste et irréversible lutte de libération nationale en Afrique australe.

260. L'ONU doit désormais parler en termes de suppression de l'*apartheid* et non d'assouplissement d'un système qui repose tout entier sur le génocide noir. L'*apartheid* et ses alliés risquent d'entraîner l'Afrique et le monde dans le chaos. Le danger est réel. La recherche scientifique et technique en Afrique du Sud est totalement orientée vers l'action militariste. Toutefois, la structure globale de paix dans le monde est encore possible et l'humanité peut accéder à des formes supérieures de socialisation. Il nous faut pour cela faire en sorte que toutes les profondes mutations actuelles et potentielles interviennent toujours en faveur de l'humanité tout entière.

261. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cet après-midi, mais les représentants de Grèce et de Chypre ont demandé de faire usage de leur droit de réponse. Vous vous souviendrez que l'Assemblée, à sa 4^e séance plénière, a décidé que les déclarations, dans l'exercice du droit de réponse, devraient être limitées à 10 minutes.

262. **M. PAPOULIAS** (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : Etant donné que mon ministre des affaires étrangères va prendre la parole après demain, il aura l'occasion de donner la réponse appropriée à la déclaration qui a été faite aujourd'hui devant l'Assemblée générale par le Ministre des affaires étrangères de la Turquie. Nous avons relevé avec un profond regret que cette déclaration contient une série d'inexactitudes et de faits dénaturés en ce qui concerne aussi bien la question de Chypre que la situation dans la mer Egée. Tout en les repoussant, je ne veux pas à ce stade aller plus loin, réservant le droit de la délégation grecque d'exercer son droit en temps opportun.

263. **M. ROSSIDES** (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : Mon ministre des affaires étrangères, prenant part à la discussion générale, sans aucun doute, répondra aux allusions qui ont été faites par le Ministre des affaires étrangères de la Turquie sur le problème de Chypre. Entre-temps, Monsieur le Président, permettez-moi de parler de certaines inexactitudes fondamentales relevées dans ladite déclaration qui donnent un tableau erroné de toute la situation, à dire le moins.

264. Le problème de Chypre, qui est une question figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale cette année, ne porte pas sur un différend entre les Chypriotes grecs et turcs. La question est en fait la non-exécution des résolutions de l'Assemblée générale quant au fond du problème, à savoir l'agression, l'invasion double, l'occupation militaire par les forces turques d'une grande partie du territoire de la

République de Chypre, qui est un Membre des Nations Unies.

265. Cette invasion et cette occupation à caractère agressif se poursuivent deux ans après que la première résolution de l'Assemblée générale a été adoptée [*résolution 3212 (XXIX)*]. Cet état de choses se poursuit en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des diverses résolutions adoptées sur la question à la fois à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Ces résolutions, à ce jour, ne sont nullement mises en application et au cours de ces deux dernières années, la Turquie s'est livrée à des actes de force et a pratiqué la politique des faits accomplis dans l'île; elle s'est également livrée à toute une série d'actes arbitraires en violation flagrante du droit international, cherchant par là à consolider son emprise territoriale sur Chypre.

266. Néanmoins, le Ministre des affaires étrangères de la Turquie, ici même aujourd'hui, parlant de la situation au Moyen-Orient, n'a pas hésité à dire que les principes fondamentaux de la politique étrangère de la Turquie amènent la Turquie à s'opposer à toute acquisition de territoire par la force. Mais l'occupation militaire et l'acquisition ne sont pas assez lorsqu'il s'agit de Chypre. L'occupation de 40 p. 100 du territoire de Chypre n'a pas suffi à la Turquie. La Turquie a eu recours à une odieuse pratique de discrimination raciale en expulsant la majorité chypriote grecque de la zone qui regroupe 80 p. 100 de la population autochtone. Plus de 200 000 personnes, c'est-à-dire le tiers de la population de l'île, sont ainsi devenues réfugiés.

267. Mais cela n'est pas tout. Ce qui est pis encore, c'est la pratique éhontée qui se poursuit en ce moment même, la colonisation des zones envahies au moyen de populations turques venues occuper par dizaines de milliers les foyers ancestraux des réfugiés et s'emparer de leurs biens; le but étant de modifier par la force la structure démographique et la nature de cette île historique. Ce crime international, crime sans précédent dans les annales des Nations Unies, a été examiné dans les résolutions 3212 (XXIX) et 3395 (XXX) de l'Assemblée générale ainsi que dans la résolution 365 (1974) du Conseil de sécurité, qui a conféré une force obligatoire à la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale. Ces résolutions demandent le retrait sans retard des troupes étrangères de Chypre, l'arrêt de toute intervention étrangère et le retour des réfugiés dans leurs foyers. Or, les réfugiés non seulement ne sont pas rentrés chez eux, mais, au contraire, leur nombre ne cesse de croître à cause de l'expulsion qui se poursuit à ce jour. A ce sujet, les diverses lettres que j'ai adressées au Secrétaire général, cette année, donnant des détails et les noms des personnes expulsées, sont ici, elles n'ont pas été contestées et peuvent être consultées par qui le voudra. Le chiffre de 200 000 doit maintenant être dépassé, mais je ne sais de combien.

268. Toutes les décisions et résolutions ont été scandalement bafouées par la Turquie : en menant ses activités à Chypre, c'est bien à une violation de celles-ci qu'elle s'est livrée. Comme je l'ai déjà dit, je demande à l'Assemblée générale que des mesures soient prises pour les mettre en oeuvre. Telle est la situation à laquelle la Turquie, Etat Membre de l'ONU, doit faire face. Le Ministre des affaires

étrangères de la Turquie, dans sa déclaration, a gardé un silence éloquent sur tout cet aspect du problème qui en est pourtant le fond même.

269. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie dans l'exercice de son droit de réponse.

270. **M. TÜRKMEN** (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais brièvement parler de l'intervention du représentant de la Grèce et de celle de l'ambassadeur Rossides. Le représentant de la Grèce a dit que certains faits ont été dénaturés et que mon ministre des affaires

étrangères aurait formulé quelques inexactitudes. Mais il s'est bien gardé de préciser ces inexactitudes et je ne suis donc pas en mesure de lui répondre. Pour ce qui est de l'ambassadeur Rossides, il a fait un discours tellement long qu'il a en quelque sorte empiété sur ce que son ministre des affaires étrangères aura à dire et si je dois réagir à cette déclaration, je préfère attendre que son ministre parle. Donc, à ce stade, tout ce que je puis faire, c'est constater l'impatience du représentant permanent de la Grèce et de M. Rossides, avant que leurs ministres des affaires étrangères ne viennent prendre la parole ici.

La séance est levée à 19 h 40.